

# Vivre à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information  
de la Commune



Numéro 76  
Juillet 2009





## Évènements municipaux

**Le 8 mai 09**

### Inauguration du pont Jean de Loisy

Le nouveau pont de l'Ill a été baptisé pont Jean de Loisy en hommage au lieutenant français qui l'a franchi avec ses troupes le 19 novembre 1944 pour libérer Waldighoffen. Monsieur le Maire Henri Hoff, monsieur le Conseiller Général Armand Reinhard, monsieur le Maire de Franken Hubert Schertzinger et le Colonel Michel Buecher l'ont inauguré en présence de Marco Gasser, Saint-Cyrien originaire de Kappelen. Après le couper de ruban et un dépôt de gerbe devant la photo du lieutenant Jean de Loisy, le père François Lichtlé a procédé à la bénédiction du pont et du calvaire érigé en 1862 et récemment réhabilité situé à 300 m en amont, où le cortège s'est ensuite rendu.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité au forum où le cercle d'histoire a présenté des panneaux explicatifs et une expo-photos pour ancrer cet événement dans nos mémoires.



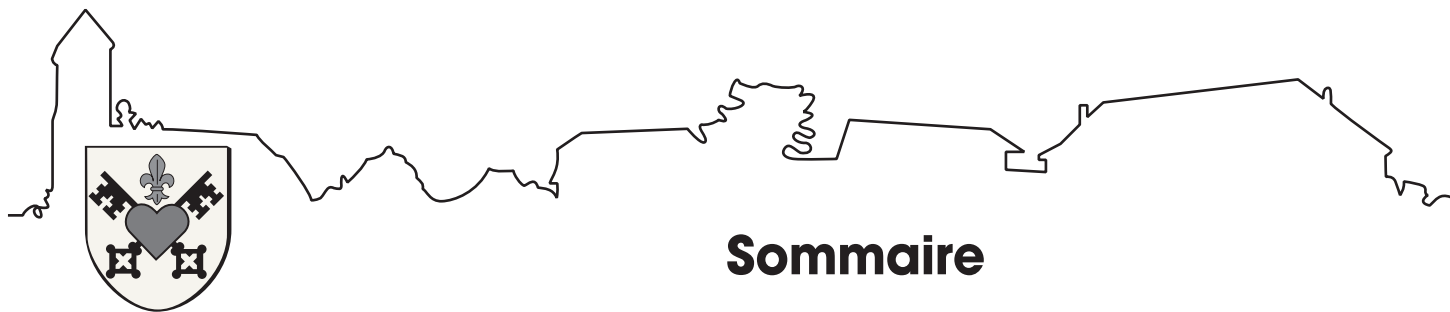
**Le 27 mai 09**



### Signature de la vente du terrain pour la construction de la maison de retraite

Une étape importante pour Waldighoffen : le terrain sur lequel sera construite la maison de retraite appartient maintenant à la commune.

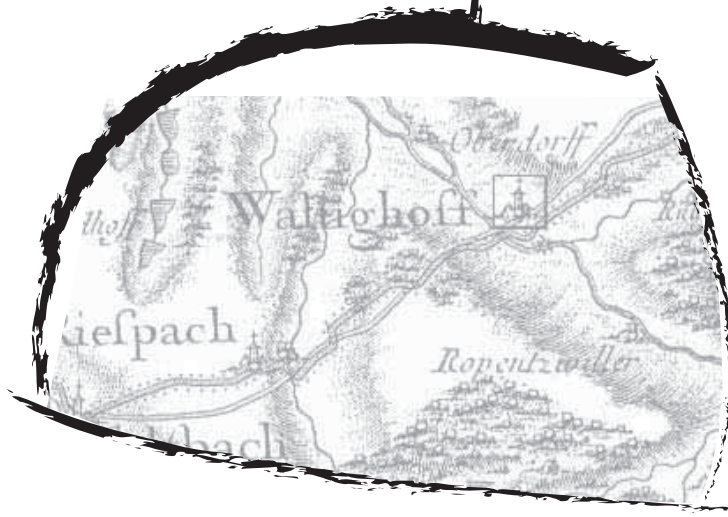
En effet, la vente définitive entre la famille Lang et la Commune de Waldighoffen a été signée le 27 mai dans le bureau de Maître PHILLIPS, notaire à Marlenheim, par Antoine LANG en son nom et celui de ses sœurs d'une part et Henri HOFF, notre maire, d'autre part.



## Sommaire



Page 1	▶ Sommaire
Page 2	▶ Éditorial du Maire
Page 3	▶ Conseil Municipal du 5 mars 2009
Page 12	▶ Conseil Municipal du 20 mars 2009
Page 17	▶ Conseil Municipal du 6 mai 2009
Page 26	▶ Conseil Municipal du 27 mai 2009
Page 31	▶ État civil
Page 31	▶ La vie communale
Page 32	▶ Les anniversaires
Page 35	▶ Ecole primaire : bilan financier et dérogations scolaires
Page 37	▶ Feu vert pour la construction d'une EHPAD
Page 38	▶ Site internet
Page 40	▶ Demande de passeport biométrique
Page 41	▶ La Médiathèque
Page 42	▶ 25 <sup>e</sup> anniversaire de l'ACAW
Page 43	▶ Le Cercle d'Histoire de Waldighoffen
Page 44	▶ L'histoire à travers des pierres
Page 47	▶ Comment affronter la canicule
Page 48	▶ Opération tranquillité vacances
Page 50	▶ Prochaines manifestations
Page 51	▶ Activités économiques
Page 52	▶ En bref ...



Photos de couverture :  
Les massifs fleuris réalisés  
par l'équipe des ouvriers communaux



L'été est arrivé et déjà la moitié de cette année 2009 est passée.

Puissiez vous tous, en attendant le prochain automne, profiter de cette trêve estivale pour vous reposer certes, mais aussi et surtout pour retrouver, chacune et chacun, à sa place et dans son contexte, les ressorts et le réconfort d'une vie riche d'humanité et agréablement partagée au sein de notre Communauté villageoise.

En attendant, voici quelques bonnes nouvelles. Elles marquent l'aboutissement de démarches en cours depuis quelque temps déjà et constituent des jalons importants pour notre vie communale tout comme pour nos attentes personnelles et familiales.

## MAISON MEDICALISEE

Nous pouvons désormais nous réjouir : le projet d'EHPAD est maintenant définitivement sur les bons rails puisque j'ai pu signer l'acte d'acquisition du terrain sur lequel elle sera construite, avec M. Antoine LANG, le 27 mai dernier.

Les travaux pourront donc démarrer dès octobre prochain. Je rappelle que l'ouverture de cette maison médicalisée reste prévue pour début 2011. C'est une grande nouvelle pour nos familles éprouvées par les handicaps de la vieillesse et un grand réconfort pour celles et ceux qui en souffrent directement, de pouvoir les vivre tout près de chez eux.

## UN NOUVEAU VISAGE POUR NOTRE VILLAGE

Les travaux 1<sup>ère</sup> phase de la rue du 19 novembre sont désormais achevés. Ils préfigurent le nouveau visage de WALDIGHOFFEN, basé non plus seulement sur le tout-automobile mais un partage de l'espace public également au bénéfice des piétons et des cyclistes que nous aimons aussi redevenir, par moments.

Dès cette automne nous devrions poursuivre cette transformation, d'une part jusqu'à la sortie d'agglomération vers Riespach, d'autre part, jusqu'à proximité de la place Jeanne d'Arc.

## VIE CULTURELLE : la Médiathèque en plein essor

Dans un tout autre domaine, notre nouvelle médiathèque a pris son envol. Le cap des 250 abonnements est déjà franchi à l'heure actuelle. L'ensemble des classes scolaires a pu en bénéficier depuis le début d'année à raison d'une heure d'initiation par semaine.

Par ailleurs, de nombreuses et très variées animations y ont été organisées depuis ce

printemps. Par l'impact médiatique dont elles ont pu bénéficier, elles assurent déjà fortement la notoriété culturelle de notre bourg centre.

Dès le tout début du prochain automne, début septembre, elle vous proposera de multiples et nouveaux rendez vous réguliers.

## INFORMATION : Ouverture d'un Site INTERNET

J'ai aussi le plaisir d'annoncer l'ouverture de notre nouveau Site INTERNET qui nous permettra de mieux vous informer mais aussi de rapprocher nos Services Administratifs de vos besoins au quotidien. Nous nous inscrivons ainsi dans la modernité et vous invitons à vous intéresser à nos réflexions et à nos décisions mais aussi aux diverses considérations qui les motivent.

INTERNET a créé un nouveau mode de communication et de dialogue. Il influencera fortement notre monde de demain. Il est essentiel de se l'approprier pour s'en faire un outil précieux et constructif.

## NOUVELLES ASSOCIATIONS : NOUVEAUX HORIZONS

Dès la rentrée scolaire, en septembre prochain, « **Cœur de Famille** » sera présente, au service de nos jeunes écoliers et de leurs familles.

Les parents et bénévoles seront invités à la rentrée à une réunion d'information et d'organisation des différentes activités.

Le tout nouveau « **Cercle d'histoire de WALDIGHOFFEN** », après avoir déjà effectué un travail remarquable pour la sécurisation et l'exposition de nombreuses archives, a participé activement à plusieurs manifestations locales du Souvenir et prévoit dès cet automne une nouvelle exposition en salle culturelle.

L'Association « **Les Amis du FORUM** », après une première manifestation le 07 février en faveur de la promotion de l'offre culturelle a lancé un deuxième rendez vous « **CARPE FRITE** », le 26 avril, dont le bénéfice, intégralement reversé au profit de la rénovation de notre église paroissiale, s'élève à 2848,66 €.

Evidemment, au delà de ces activités et événements particuliers, je pourrais citer bien d'autres motifs de satisfactions pour des résultats déjà obtenus, pour le dynamisme de nos acteurs économiques locaux et de nos nombreuses autres Associations dont les résultats imprègnent depuis de nombreuses années notre vie villageoise.

Que cette trêve estivale vous apporte à tous l'envie d'un nouveau départ après un repos bien mérité.

Votre Maire  
Henri HOFF





# Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 5 mars 2009

République Française  
Département : Haut-Rhin

Le 5 Mars 2009 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

Membres présents : MM HOFF Henri, Maire, EGGENSPIELER Guy, Adjoint, Mme JERMANN Françoise, Adjointe, MM SCHIELIN Jean-Claude, Adjoint, DIETSCHY Fabien, Mmes FARNEL Isabelle, HERMANN Evelyne, SCHUR Karine, MM HENGY Jean, RIEGERT Patrick, Mme CHRETIEN Thérèse.

Membres absents :

Excusés : MM EGLIN René, Adjoint, LUTZ Romuald (procuration à M. EGGENSPIELER Guy),  
KRICK Jean-Pierre (procuration à M. HOFF Henri), Mme GREINER Françoise

Date de la convocation :	Nombres de membres :
26/02/2009	Afférents au Conseil municipal : 15
Date d'affichage :	En exercice : 15
27/02/2009	Présents : 11

## **1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2009**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, Mmes JERMANN Françoise et CHRETIEN Thérèse, absentes lors de cette séance, s'abstenant,

- **APPROUVE** le procès verbal de la réunion du 27 janvier 2009

A la majorité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 2) des membres présents et représentés.

## **2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- parcelle section 03, N°15, rue du Maréchal Joffre, d'une superficie de 118 m<sup>2</sup>, bâtie  
propriétaires : M. ROUOT Jean-Louis, Mme LAROCCA Josiane  
acquéreurs : M. ROUOT Baptiste, Mme NURDIN Nadège

- parcelle section 01, N°282, Untere Haegy, d'une superficie de 5,31 m<sup>2</sup>, non bâtie  
propriétaires : M. DULAC Serge, Mme KAUFFER Pascale  
acquéreurs : M. SCHEIDECK Cédric, Mme NUNNINGER Sylvie

- parcelle section 03, N°9, Rue du Maréchal Joffre, d'une superficie de 3680 m<sup>2</sup>, bâtie  
- parcelle section 03, N°281/6, Place Jeanne d'Arc, d'une superficie de 281/6 m<sup>2</sup>, bâtie  
- parcelle section 03, N°319/2, Rue du Maréchal Joffre, d'une superficie de 212 m<sup>2</sup>, non bâtie  
- parcelle section 03, N°321/3, Rue du Maréchal Joffre, d'une superficie de 604 m<sup>2</sup>, non bâtie  
- parcelle section 03, N°322/9, Rue du Maréchal Joffre, d'une superficie de 95 m<sup>2</sup>, bâtie  
propriétaire : Etablissement Emile BAEUMLIN SAS  
acquéreur : SCI GB CREATIONS

- parcelle section 07, N°418/1, Village, d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>, non bâtie  
- parcelle section 07, N°415/5, Village, d'une superficie de 27 m<sup>2</sup>, non bâtie  
impasse des Alouettes  
propriétaire : M et Mme SCHEIDECK Cédric  
acquéreur : Mme FRELECHOUX Marguerite

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **3 - ACQUISITION TERRAIN D'EMPRISE EHPAD : AVANCE DE FONDS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Habitats de Haute-Alsace propose de verser une avance de fonds de 180000 euros en vue de permettre l'acquisition foncière nécessaire à la réalisation du projet d'EHPAD, dès avril 2009.

Compte tenu d'une part des frais engagés par Habitats de Haute-Alsace qui souhaite donc avoir la maîtrise foncière de l'ensemble du projet avant le lancement de l'appel d'offres des travaux prévu en mai 2009, d'autre part des délais nécessaires à la Commune pour mobiliser ces fonds, il est proposé que :

- Habitats de Haute-Alsace mette à disposition de la Commune de WALDIGHOFFEN, au plus tard le 30 avril 2009 la somme de 180000 euros destinée à l'acquisition du terrain cadastré section 07 N°119, appartenant à M. Antoine LANG et consorts.
- la Commune de WALDIGHOFFEN s'engage à acquérir, courant avril 2009, le terrain précité et à rétrocéder à Habitats de Haute-Alsace l'emprise de 137 ares nécessaire à la réalisation de l'EHPAD.
- la Commune de WALDIGHOFFEN s'engage à restituer à Habitats de Haute-Alsace la somme de 180000 euros ainsi avancée dans les six mois suivant la mise à disposition et au plus tard le 30 septembre 2009.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition d'une avance de fonds d'un montant de 180000 euros par Habitats de Haute-Alsace.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases citées ci-dessus, ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le bilan comptable de l'année 2008, intégrant également les restes à réaliser en dépenses et recettes. Il complète ce bilan en projetant une simulation de budget primitif 2009 basé sur la seule conduite à terme des chantiers en cours de réalisation.

Puis il soumet au Conseil une liste de nouvelles opérations susceptibles d'être retenues et ouvra la discussion en vue d'une hiérarchisation pour l'élaboration du projet définitif de budget qui sera soumis au vote le 20 mars prochain.

Il précise que sauf nouvel emprunt, l'autofinancement disponible peut être estimé en ce début 2009 à 100000 euros, tous remboursements de capital déduits.

Par ailleurs, l'ouverture de la zone commerciale fait naître l'espoir de nouvelles recettes fiscales d'ici 2 à 3 ans. La situation devrait se clarifier sur ce point en courant d'année étant donné que par ailleurs, malgré la mauvaise conjoncture économique actuelle, on peut escompter mécaniquement une évolution fiscale encore favorable pour les 2 années qui viennent. A titre d'exemple, à taux inchangés, on peut noter une augmentation de 35000 euros du montant de nos contributions directes entre le BP 2008 et le BP 2009.

Liste des travaux pouvant être envisagés pour 2009 :

- acquisition du terrain d'emprise de l'EHPAD : 180000 euros + frais. Dépense prioritaire car les travaux débiteront à l'automne.
- clôture autour du forum : 121000 euros. Il faudra sans doute se limiter à la fermeture du site, soit une dépense prévisible de 70000 euros.
- PVR (rue des Coquelicots, rue des Eglantiers, rue des Barons d'Eptingen) : les dépenses à envisager, soit 82000 euros, seront équilibrées par les recettes.
- rue du 19 novembre - 2<sup>ème</sup> tranche :
  - partie haute : 143500 euros
  - partie basse : 285000 euros
- Rénovation de l'église : une première inscription pourrait être envisagée pour un montant de 100000 euros. Une solution pourrait également résider dans une formule de délégation de maîtrise d'ouvrage.
- Site déchets verts : Aménagement d'une zone près du terrain de tennis.  
M. RIEGERT informe que la Communauté de Communes Ill et Gersbach projette toujours de créer une déchetterie à Steinsoultz en 2010, peut être en partenariat avec la Communauté de Communes du Jura Alsacien. Cet échéancier apparaissant cependant peu réaliste et vu la modicité du coût d'un site communal (3200 euros), le Conseil Municipal opte pour sa réalisation.
- Alimentation fontaine publique : la remise en état d'une ancienne canalisation permettrait d'augmenter le débit d'eau de la fontaine située sur le giratoire de la rue Joffre. De plus, les fuites d'eau provenant de cette canalisation coule sur les parcelles riveraines et leurs propriétaires se plaignent. La canalisation appartient à un privé qui la céderait à la Commune pour un euro symbolique. Le montant des travaux est estimé à 10000 euros.

- Grosses réparations voiries : une réfection générale de notre voirie communale par «pointe à temps» est estimée à 12000 euros. Les réparations par enrobés représentent environs 15000 euros.
- Médiathèque : la Commune s'est engagée à acquérir des livres d'une valeur équivalent à 1,60 euros par habitant et par an : 2400 euros.
  - Acquisition de CD et DVD : 5000 euros.
  - Animation : 2000 euros
  - Abonnement aux magazines : 1000 euros
  - Divers : 300 euros
- Extension réseau zone Eberling : une conduite d'évacuation des eaux pluviales doit être prolongée d'environ 70 mètres pour 15000 euros.
- Acquisition d'un nouveau véhicule pour l'équipe des ouvriers communaux : 17000 euros. Le véhicule Piaggio actuel est ancien et a besoin de réparations. Le Conseil opte pour ne pas le remplacer en 2009.
- Tondeuse autoportée : les terrains de football et d'entraînement sont tondu depuis quelques années par une entreprise. Le coût de ce service s'élèverait à 4646 euros TTC pour 2009. La dépense serait donc amortie en 2 à 3 ans. Il est proposé d'acquérir une tondeuse de bonne qualité, pour que l'association sportive puisse gérer et effectuer elle-même les tontes.
 

M. RIEGERT demande s'il ne serait pas possible de verser une subvention pendant plusieurs années et que l'association achète elle-même le matériel.

Il est également demandé si la Commune doit assurer la tonte des terrains.

M. HENGY propose de conclure un contrat pour que l'association paye les réparations à intervenir sur l'appareil.

M. EGGENSPIELER estime la société chargée actuellement de l'entretien à pour une demi-journée de travail pour tondre les 2 terrains. Ce travail ne doit pas être confié aux ouvriers de la Commune.

Avant d'acquérir ce matériel, il est nécessaire de contacter l'association sportive, pour savoir si des membres sont prêts à prendre du temps pour entretenir les terrains.
- Tondeuse pour l'équipe d'ouvriers communaux : 2000 euros.
- Site internet : 2000 euros.
- Bâtiments communaux : 10000 euros, notamment pour la rénovation des locaux de l'ancienne bibliothèque au 4 rue des Ecoles.
- Groupe scolaire : malgré le litige pour les malfaçons, il faudra sans doute payer un acompte supplémentaire à l'entreprise ANTONANGELI pour un montant d'environ 6000 euros. Par ailleurs, la mise en place de barilletts avec clés de sécurité coûte environ 6000 euros.

## **5 - PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE : INVESTISSEMENTS 2009**

En application des dispositions de l'article 1er de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 909959 euros.
- **DECIDE** d'inscrire au budget de la commune au minimum 1000000 euros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 9,9% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat.
- **AUTORISE** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **6 - VOTE DE CREDITS SUR CHAPITRE 23**

Monsieur le Maire informe que plusieurs factures, notamment pour la S.E.R.M. d'un montant de 229365,79 euros, sont en instance de paiement. Les crédits alloués actuellement sur le chapitre 23 sont insuffisants et il est nécessaire de l'abonder avant le vote du budget.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**- VOTE**

- un crédit de 20000 euros sur l'article D 2313 - opération 16 Rénovation et extension salle polyvalente,
- un crédit supplémentaire de 170000 euros sur l'article D 2315 - opération 50 Aménagement entrée Sud et rues du Centre urbain soit pour le chapitre 23 - dépenses : 190000 euros

**- DECIDE** de confirmer l'inscription de ces crédits dans le cadre du vote du budget primitif 2009

**- AUTORISE** le Maire à payer les factures et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **7.1 - PAIEMENTS FACTURES - PRESTATIONS DE L'ORCHESTRE D'ACCORDEON DU SUNDGAU**

Monsieur le Maire rappelle que l'Orchestre de la J.A.S. a animé plusieurs manifestations de la Commune en 2008 : vœux du Maire, inauguration de la Médiathèque et la fête de Noël des retraités. Il présente à l'Assemblée le montant facturé de ces interventions.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, Mlle SCHUR Karine, membre de l'association, ayant quitté la salle,

**- APPROUVE** la facture de l'Orchestre d'Accordéon du Sundgau, d'un montant de 350 euros.

**- AUTORISE** le Maire à payer la facture sur l'article 6232 : fêtes et cérémonies.

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **7.2 - PAIEMENTS FACTURES - FACTURES : ILLUMINATION DE NOËL**

*Rappel des délibérations*

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
01.12.2008	16	Acquisition d'illumination de Noël

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la facture de la Société Electricité DIETSCHY A. SARL, relative à l'acquisition des trois décors transversaux mis en place avant Noël.

Pour pouvoir procéder à leur paiement, il est nécessaire de prévoir un crédit suffisant avant le vote du budget primitif.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, M. Fabien DIETSCHY ayant quitté la salle,

**- APPROUVE** la facture de la Société Electricité DIETSCHY A., d'un montant de 3229,20 euros

**- VOTE** un crédit de 3300 euros à inscrire au compte 2188 : Autres immobilisations corporelles.

**- DECIDE** de confirmer l'inscription de ces crédits dans le cadre du vote du budget primitif 2009.

**- AUTORISE** le Maire à payer la facture sur l'article 2188.

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **7.3 - PAIEMENTS FACTURES : FOURNITURE DE CYLINDRES VACHETTE**

Monsieur le Maire présente la facture de la Ferronnerie d'Art MARY, pour la fourniture de nouvelles clés pour l'ensemble des portes du groupe scolaire.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**- APPROUVE** la facture de la Ferronnerie MARY, d'un montant de 4701,19 euros HT soit 5622,62 euros TTC.

**- VOTE** un crédit de 6000 euros à inscrire au compte 2313 opération 30 : extension du groupe scolaire.

**- AUTORISE** le Maire à payer la facture sur le compte 2313 opération 30.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.



## **8.1 - OPERATIONS PVR - PVR RUE DES BARONS D'EPTINGEN**

Monsieur le Maire informe qu'il a retenu l'offre du Bureau d'Etudes BEREST, mieux-disante. Les autres prestataires contactés sont les bureaux d'Etudes HAGENMULLER et INTELEC.

Les honoraires du titulaire retenu s'élèvent à 3,5% du montant des travaux.

Le chiffrage du coût des travaux n'étant pas encore disponible, Monsieur le Maire remet ce point à une réunion ultérieure.

## **8.2 - OPERATIONS PVR - PVR RUE DES COQUELICOTS**

Monsieur le Maire informe qu'il a retenu l'offre du Bureau d'Etudes BEREST, mieux-disante. Les autres prestataires sont les bureaux d'études HAGENMULLER et INTELEC.

Les honoraires du titulaire retenu s'élèvent à 4,2% du montant des travaux.

Une proposition de participation aux travaux par les riverains bénéficiaires sera présentée lors d'une prochaine ultérieure.

## **8.3 - OPERATIONS PVR - PVR RUE DES EGLANTIERS**

Monsieur le Maire présente l'estimation du coût des travaux :

- Voirie :	36740,62
- Eau potable :	12136,39
- Assainissement :	13439,23
- Electricité bt :	5500,00
- Eclairage public :	6069,28
- Télécommunication :	6837,66
- Pose réseau gaz :	3622,51
<b>TOTAL HT :</b>	<b>84345,69 euros</b>
Maîtrise d'oeuvre et divers :	8500,00 euros
TVA 19,60% :	18197,76 euros
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>111043,45 euros</b>

Le coût des travaux par m<sup>2</sup> est estimé à 32,66 euros TTC.

Ce point sera repris lors d'une prochaine réunion. La Commission de l'urbanisme se réunira également pour avis préalable.

## **9.1 - REGIES DIRECTES COMMUNALES - CHANGEMENT DU TITULAIRE ET DES SUPPLEANTS**

Compte tenu du départ de Mme Ghislaine MROSS, régisseur des régies de recettes «droit de place» et «photocopies», il convient de nommer de nouveaux responsables concernant ces régies. Il propose de nommer Patricia SCHWARTE en qualité de régisseur titulaire et Stéphanie RIBSTEIN et Aurélie ABY en qualité de régisseurs suppléantes.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable à la nomination de Mme Patricia SCHWARTE en qualité de régisseur titulaire des régies de recettes «droit de place» et photocopies».
- **DONNE** un avis favorable à la nomination de Mmes Stéphanie RIBSTEIN et Aurélie ABY en qualité de régisseurs suppléantes
- **AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté de nomination et toutes pièces administratives qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **9.2 - REGIES DIRECTES COMMUNALES - CREATION DE LA REGIE DE RECETTES «ACTIVITES SOCIO CULTURELLES ET SPORTIVES»**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1, à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée au régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier de 18 février 2009 ;

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des adhésions des activités socio-culturelles et sportives,

**- DECIDE :**

Article 1 : Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement des adhésions aux activités socio-culturelles et sportives.

Article 2 : Cette régie est installée à la Mairie de WALDIGHOFFEN - 4 place Jeanne d'Arc.

Article 3 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à cinq cents euros.

Article 4 : Le régisseur doit verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 3 et au minimum tous les trois mois, et lors de sa sortie de fonction.

Article 5 : Le régisseur sera désigné par le Maire sur avis conforme du Comptable.

Article 6 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 7 : Le régisseur ne percevra par d'indemnité de responsabilité.

Article 8 : Les recouvrements des produits seront effectués par chèques bancaires ou en numéraire.

**- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables qui se rapportent à cette régie.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

**9.3 - REGIES DIRECTES COMMUNALES - REGIE DE RECETTES «ACTIVITES SOCIO CULTURELLE ET SPORTIVES - NOMINATION DU TITULAIRES ET DES SUPPLEANTS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**- DONNE** un avis favorable à la nomination de Mme Patricia SCHWARTE en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes «Activités socio-culturelles et sportives».

**- DONNE** un avis favorable à la nomination de Mmes Stéphanie RIBSTEIN et Aurélie ABY en tant que régisseurs suppléants.

**- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

**9.4 - REGIES DIRECTES COMMUNALES - REGIES DE RECETTES «ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES ET SPORTIVES - TARIFS DE L'ACTIVITE «YOGA»**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**- FIXE** les tarifs suivants pour l'abonnement à l'activité «yoga» organisée par la Commune :

- adhésion de septembre à juin : 180,00 euros
- adhésion pour 2 trimestres : 120,00 euros
- adhésion à partir du mois de mars : 90,00 euros

**- DECIDE** que ce tarif est applicable pour l'activité exercée depuis septembre 2008.

**- AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté correspondant et toutes pièces administratives et financières qui se rapportent à cette régie de recettes.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

**10 - AVENANT AU CONTRAT SPA**

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant au contrat-fourrière conclu avec la Société Protectrice des Animaux en mai 1995. L'avenant porte sur la modification des conditions de résiliation, pour tenir compte des nouvelles dispositions du Code des Marchés Publics, ne permettant plus une tacite reconduction des contrats.

L'article «résiliation» du contrat initial est modifié comme suit : le contrat est résiliable par lettre recommandée moyennant un préavis de 3 mois avant la fin de chaque période annuelle du contrat en cours.

Le Maire rappelle que la Commune n'a pas de fourrière, structure obligatoire pour toutes les Communes pour accueillir les chiens et chats trouvés errants. C'est pour cette raison que la Commune s'est tournée vers la SPA qui dispose de cette structure. De plus, les agents de ces services savent ce qu'il est nécessaire de faire.

M. SCHIELIN ajoute que la Brigade verte emmène aussi les animaux qu'elle a capturés à la SPA. Dans tous les cas, la SPA accepte les mises en fourrière uniquement lorsque la cotisation communale est payée.

Les Conseillers souhaitent obtenir des informations plus détaillées concernant les interventions réelles effectuées sur le ban de la Commune durant l'année écoulée et sur les conditions d'intervention en cas de découverte d'un animal errant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**- APPROUVE** l'avenant au contrat fourrière.

**- AUTORISE** le Maire à signer l'avenant.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **11 - O.N.F. : PROPOSITIONS DE COUPES 2010**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les propositions de l'O.N.F. de coupes à marteler en 2010 :

n° parcelles	surfaces	mode de vente prévus
5	2,56	façonné
6	1,08	façonné
2	1,3	façonné

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de coupes à marteler pour l'exercice 2010.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **12 - IMMEUBLE COMMUNAL RUE DE LA REPUBLIQUE : CESSION DROIT AU BAIL JPS**

Monsieur le Maire informe que M. Jean-Paul STORCKEL, gérant du garage JPS locataire de l'immeuble communal 8 rue de la République, a fait valoir son droit à la retraite. Il demande la cession de son droit au bail.

Ce bâtiment nécessite de gros travaux de rénovation, intérieurs et extérieurs. La Commune ne peut actuellement pas supporter une telle charge. M. DIETSCHY ajoute que les Communes n'ont plus vocation à faire du locatif.

M. RIEGERT propose qu'une réflexion soit menée sur la possibilité de créer une pépinière d'entreprises dans ce bâtiment. Le Maire pense que ce projet sera difficile à réaliser si la Commune doit être maître d'ouvrage. L'idée reste intéressante, mais les commerces veulent être installés au rez-de-chaussée. M. RIEGERT souligne que de nombreuses décisions difficiles ont été prises par la Commune depuis de nombreuses années. Il souhaite connaître la position de la Région et du Conseil Général dans de tels projets. Monsieur le Maire rappelle qu'un tel projet relèverait plutôt de la Communauté de Communes «Ill et tenu» et s'avérerait très lourd financièrement pour une longue période.

La réflexion est ouverte pour une décision ultérieure. Le Service des Domaines sera consulté pour une évaluation de la valeur des bâtiments.

## **13.1 - APPROBATION DEVIS - ACQUISITION D'UN INDICATEUR DE VITESSE**

Monsieur le Maire présente les devis pour l'acquisition de cinémomètres radar :

Société Data Collect : Cinémomètre avec batterie et chargeur : 2218,00 euros HT soit 2639,42 euros TTC

Société Data Collect : Cinémomètre avec alimentation solaire : 2759,00 euros HT soit 3283,21 euros TTC

Société Elan Cité : cinémomètre avec alimentation solaire et logiciel de rapatriement et traitement des données : 4379,00 euros HT soit 5237,28 euros TTC

SODIELEC : 3095,55 E HT soit 3702,28 euros TTC

Société Cesatec : Cinémomètre avec batterie et chargeur et lecteur de données : 4504,00 euros HT soit 5386,78 euros TTC

Société Elan Cité : Cinémomètre avec alimentation solaire et logiciel de rapatriement et traitement des données : 5234 euros HT soit 6259,86 euros TTC (Avec alimentation électrique : 5523,00 euros HT soit 6605,51 euros TTC)

La discussion s'engage sur le système d'alimentation de l'indicateur de vitesse :

- branchement sur l'éclairage public : cela impose qu'il soit installé près d'un mât d'éclairage public et fonctionne à l'aide d'une batterie dans la journée ;
- alimentation solaire : le lieu d'installation du matériel est moins contraignant.

Concernant l'emplacement, Monsieur le Maire propose d'en installer un rue du 19 novembre, en venant de Riespach. Mme CHRETIEN propose également la rue de la République.

Il est décidé en définitive d'acquérir 2 indicateurs de vitesse. Le choix de l'alimentation en énergie reste à définir. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

## **13.2 - APPROBATION DEVIS - ACQUISITION D'UN STANDARD TELEPHONIQUE**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'installation téléphonique de la Mairie par un standard téléphonique permettant notamment la mise en attente automatique des appelants en cas d'occupation de la ligne, mais surtout la modification des contrats d'abonnement. Il présente l'offre d'ORANGE Business Services pour 5 postes et 1 micro-casque : 2540,44 euros HT, soit 3038,37 euros TTC. La maintenance est proposée pour 19,14 euros TTC par mois.

Il propose aussi la modification des abonnements «téléphone et internet» par un forfait mensuel de 154,34 euros. L'économie mensuelle par rapport à l'offre actuelle est estimée à 37 euros.



Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition d'une installation téléphonique pour un montant de 3038,37 euros TTC.
- **VOTE** un crédit de 3040 euros à inscrire sur l'article 2183.
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense sur cet article.
- **APPROUVE** la conclusion du contrat «Optimal internet et téléphone pro multi-lignes», pour un montant mensuel de 154,34 euros.
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **13.3 - APPROBATION DEVIS - MAINTENANCE INFORMATIQUE**

*Rappel des délibérations*

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
01.12.2008	3.5	Contrat de maintenance des ordinateurs

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la maintenance de l'ensemble du parc informatique de la médiathèque-cybercentre et de la Mairie.

Adéqu@tion web : 500 euros HT/an pour un volume horaire de 10 heures, renouvelé par anticipation en cas d'épuisement du volume horaire, ou prorogé jusqu'à consommation des heures acquises en cas de non utilisation des heures dans l'année.

Dépannage téléphonique : au tarif horaire

Saba informatique : 500 euros HT sur une durée illimitée, jusqu'à l'entière consommation de la souscription. Tarif de chaque intervention 50 euros HT et 15 euros de frais de déplacement.

Dépannage téléphonique : forfait de 75 euros HT / an.

Vincent SCHNEIDER : 30 euros pour 3 heures d'intervention puis 10 euros de l'heure

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** la consultation d'une entreprise supplémentaire.
- **EMET** un avis favorable pour retenir l'entreprise SABA informatique si la nouvelle offre est moins avantageuse.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **14.1 - DIVERS**

- Le Maire informe qu'il a embauché Mme BLIND Françoise dans l'équipe des ouvriers communaux, en remplacement de M. DOS SANTOS Jean dont le poste était encore vacant.

- Rue du 19 novembre : Actuellement, certains couvercles et bouches à clé dépassent. La finition du revêtement sera effectuée dès que les conditions météo le permettront. Les travaux ne sont pas encore réceptionnés.

Les déflecteurs installés sur les lampadaires permettent la mise en place de lampes 70W à la place de 110W. Des économies de consommation d'énergie seront réalisées

- Sol salle polyvalente : M. EGGENSPIELER informe que le sol a été traité sur une petite surface. Cependant, contrairement à ce qui a été dit après l'essai, le grossiste ne garantit pas la bonne tenue du vernis. Pourtant, l'essai effectué est concluant. En tout état de cause, la réfection de la peinture est remise à la sortie de la saison.

- Affaire Commune de WALDIGHOFFEN / M. FEIST Jean-Marie : le Maire informe que le Tribunal d'Instance a prononcé la résiliation du contrat de location signé avec M. FEIST. Celui-ci devra quitter le logement sis au 4 rue de la République et payer les loyers impayés. Maître SEEMAN a été chargé de l'expulsion.

- Les Conseillers municipaux sont invités au mariage de Eliane BOEGLER, ATSEM, et Romain, le 14 mars 2009.

- Les Conseillers municipaux sont invités aux 4ème portes-ouvertes des Etablissement HEINIS, du 27 au 29 mars 2009.

- M. DIETSCHY demande si la Commune a l'intention d'acquérir un défibrillateur.

M. HENGY indique que les Sapeurs Pompiers en possèdent. Les défibrillateurs à la disposition du public doivent être accessibles à tous moments, donc se trouver à l'extérieur des bâtiments. De plus, lorsqu'une personne fait un malaise, une seule personne ne suffit pas pour la secourir. Il faut au moins être à deux : il est nécessaire de commencer immédiatement le massage cardiaque, l'autre personne cherchant le défibrillateur pendant ce temps. Son utilisation n'est pas compliquée mais une formation est tout de même nécessaire.

Mme FARNEL souligne qu'il serait nécessaire de proposer des formations pour effectuer des massages cardiaques ainsi que pour utiliser l'appareil.

M. SCHIELIN précise que 2009 est la dernière année pour obtenir des subventions pour cette acquisition.

Concernant les risques de vandalisme, comme pour les extincteurs de la salle polyvalente, M. HENGY indique que le fait d'arracher le défibrillateur de son support provoque une détonation audible par tous les riverains.

Ces appareils sont surtout nécessaires dans les Communes où les moyens de secours ne sont pas sur place.

- Délégués Communauté de Communes III et tenu : Mme CHRETIEN demande si les délégués des commissions peuvent avoir des suppléants, en cas d'absence, à l'instar des autres Communes. Le Maire se basant sur l'exemple d'autres Communes membres, répond par l'affirmative et demande que des candidatures soient faites pour la prochaine réunion.

- Sécurité rue du Maréchal Joffre : Mme CHRETIEN demande que la ligne médiane de la rue Joffre soit repeinte au niveau du n°24. Beaucoup de conducteurs se déportent de trop sur la gauche, même lorsqu'un véhicule vient en face. Le Maire rappelle qu'un projet de réfection du tapis de voirie est envisagé par le Département. Si ces travaux n'ont pas lieu cette année, il demandera au Département de procéder au marquage de la ligne médiane.

- Ordures ménagères : M. RIEGERT informe que, sous réserve de l'approbation du budget de la CCIG, la redevance de collecte des ordures ménagères augmentera de 5%. La redevance due par les commerçants sera aussi modifiée, passant d'un forfait unique (sauf pour les commerçants ayant conclus directement un contrat) à une coût défini sur l'estimation par les commerçants du volume de leurs ordures ménagères.

Une réflexion est aussi en cours concernant le bio-ramassage : il s'agit de collecter tous les déchets putrescibles. Ces déchets représentent 35% des déchets ménagers. Ils peuvent être compostés à Aspach ou traités par méthanisation à Kaysersberg. Cette collecte représenterait une demi-journée de tournée supplémentaire toutes les semaines, mais les autres ordures qui resteraient «propres» pourraient être collectés tous les 15 jours.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 00h05.



# Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 20 mars 2009

République Française  
Département : Haut-Rhin

Le 20 Mars 2009 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

Membres présents : MM HOFF Henri, Maire, EGGENSPIELER Guy, Mme JERMANN Françoise, MM SCHIELIN Jean-Claude, DIETSCHY Fabien, Mmes FARNEL Isabelle, HERMANN Evelyne, SCHUR Karine, MM RIEGERT Patrick, LUTZ Romuald, Mmes CHRETIEN Thérèse (uniquement pour les points budgétaires et compte administratif), GREINER Françoise,

Membres absents :

Excusés : EGLIN René (procuration à M. EGGENSPIELER Guy), KRICK Jean-Pierre (procuration à M. Henri HOFF) HENGY Jean, Mme CHRETIEN Thérèse (procuration à Mme JERMANN Françoise)

Date de la convocation :	Nombres de membres :
16/03/2009	Afférents au Conseil municipal : 15
Date d'affichage :	En exercice : 15
16/03/2009	Présents : 11 + 1 présent pendant une partie de la séance

## **1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2009**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, M. Romuald LUTZ et Françoise GREINER, absents lors de la réunion s'abstenant, - **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du 05 mars 2009

A la majorité (pour : 9 - contre : 0 - abstention : 2) des membres présents et représentés.

### **2.1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Un extrait du Compte administratif 2008 a été remis aux Conseillers.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Guy EGGENSPIELER qui détaille les éléments chiffrés des dépenses et recettes de l'année 2008.

Résultats de clôture de l'exercice 2008 :

Section de fonctionnement :

- recettes : 1 205 650,29 euros

- dépenses : 859 072,26 euros

soit un excédent de 346 578,03 euros

Section d'investissement

- recettes : 1 514 276,70 euros

- dépenses : - 2 267 503,20 euros

- report 2007 en section d'investissement : - 438 814,53 euros

soit un déficit de 1 192 040,03 euros

Les restes à réaliser d'investissement 2008 s'élèvent, en recettes à 1 251 898 euros, en dépenses à 307 923 euros, soit un solde de + 943 975,00 euros.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Henri HOFF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.



## 2.2 - COMPTE DE GESTION 2008

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de clôture de l'exercice 2008 (point 2.1) :

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

Constatant un excédent de fonctionnement de : 346 578,03 euros

Constatant un déficit d'investissement de : 1 192 040,53 euros

Considérant que les restes à réaliser de la section d'investissement doivent être repris dans l'affectation du résultat :

- restes à réaliser des dépenses : 307 923,00 euros

- restes à réaliser des recettes : 1 251 898,00 euros

soit un besoin de financement d'investissement de 248 065,53 euros

- **AFFECTE** un montant de 248 065,53 euros au compte R 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés» pour couvrir le déficit d'investissement et 98 512,50 euros au compte D002 «Résultat de fonctionnement reporté» du budget primitif 2009.

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré sur les taux d'imposition à appliquer à chacune des taxes directes locales,

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition qui restent fixés à :

- Taxe d'habitation : 9,49 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,48 %
- Taxe foncière (non bâti) : 77,81 %
- Taxe professionnelle : 14,93 %

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **5 - BUDGET PRIMITIF 2009**

Monsieur le Maire présente le projet de budget, article par article, et répond aux questions des conseillers, un extrait de ce document leur étant parvenu préalablement.

Section de fonctionnement :

Total des dépenses réelles : 819 760 euros : en baisse par rapport à 2008 (850 105 euros) malgré une augmentation des charges de personnel et frais assimilés (Arrivée d'un agent fin août 2008, remplacement d'un agent en congé maternité). A ces dépenses s'ajoutent les dépenses d'ordre d'un montant de 371 542 euros.

Total des recettes réelles : 1 092 790 euros : en légère baisse par rapport à 2008 (1 094 490 euros). A ce total, s'ajoute le résultat reporté de 98 512 euros.

### Section d'investissement :

Les différentes propositions ont été passées en revue lors de la réunion du 05 mars dernier. Monsieur le Maire propose d'ajouter une opération : «cimetière - extension et aménagement», pour un montant de 2000 euros.

Opération 30 - Groupe scolaire : la Commune reste dans l'attente de la réponse de l'expert. Celui-ci a été relancé plusieurs fois, et il a été informé de l'ouverture de la médiathèque.

Mme FARNEL dit qu'il faut insister par la voie de notre avocat, pour qu'il rende ses conclusions.

Opération 45 - Equipement multimédia salle associative, bibliothèque : les dépenses incluent l'acquisition de CD et DVD. Ces projets d'achats seront à nouveau soumis au Conseil pour décision.

Opération 50 et 64 : Aménagement Entrée Sud : Il s'agit de la finalisation des travaux en cours et des travaux de la 2ème tranche : partie basse avec enfouissement des lignes et partie haute : aménagement au niveau des 2 dernières maisons à droite en sortant du village et aménagement de la piste cyclable.

Opération 67 - clôture autour du Forum : du fait de la nouvelle implantation des chapiteaux pour l'expo habitat, il y aura moins de clôtures démontables et plus de fixes. Le coût sera moins onéreux

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget primitif 2009 qui s'équilibre de la manière suivante :
  - section de fonctionnement : 1 191 302,50 euros
  - section d'investissement : 3 264 003,53 euros

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **6 - UTILISATIONS DES CREDITS DE L'ARTICLE 6232 «FETES ET CEREMONIES»**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'utiliser comme suit les crédits inscrits à l'article 6232 «fêtes et cérémonies» du budget 2009 :
  - Achats de paniers garnis / fleurs / coffrets cadeaux à l'occasion des grands anniversaires (80 ans, 85 ans, 90 ans et plus de 90 ans) : 1600 euros
  - Achats de produits alimentaires, décorations, fleurs et gerbes, dans le cadre des manifestations patriotiques et cérémonies organisées par la Commune : 2500 euros
  - Repas de Noël des personnes âgées de plus de 60 ans : prise en charges du repas, boissons, décorations et animations : 3500 euros
  - Prise en charge des animations pour la fête de Noël des écoliers de la Commune et achats de produits alimentaires : 1000 euros
  - Réception de Noël du **CONSEIL MUNICIPAL**, du personnel communal et des bénévoles : 1000 euros
  - Achats de produits alimentaires pour les réunions en Mairie et prise en charge de repas faisant suite à des réunions de travail : 500 euros
  - Prise en charge du repas des intervenants de la sécurité routière : 50 euros
  - Prise en charge des animations de la médiathèque : 2000 euros
  - Achats de produits alimentaires et décorations pour les manifestations de la médiathèque : 500 euros
  - Achats de produits alimentaires, décorations et cadeaux en vue du départ à la retraite des agents de la Commune : 500 euros
  - Achats d'articles funéraires, de fleurs, à l'occasion du décès d'un élu municipal ou d'un agent communal, en activité ou en retraite : 300 euros
  - Prise en charge du repas clôturant la séance budgétaire (élus et personnel administratif) : 550 euros

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **7 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle suivante :
  - section 01, n° 508/311, lieudit «Willersbrunn», d'une superficie de 957 m<sup>2</sup>, non bâtie.  
Appartenant à M et Mme Jean EGLIN  
Acquéreur : Mme Tania EGLIN

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **8 - PVR RUE DES COQUELICOTS**

Monsieur le Maire rappelle que le périmètre de cette opération a été modifié par rapport à la proposition initiale : 3 parcelles sont exclues de participation : une est surbâtie, les deux autres sont viabilisées par la rue de Willer. Restent 3 parcelles représentant environ 36 ares, dont 2 sont concernées par des projets de construction à court terme, donc à contribution immédiate. La Commission de l'Urbanisme se réunira prochainement pour arrêter une proposition.

Au vu des premiers éléments, la participation est évaluée à environ 33 euros le m<sup>2</sup>.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** l'ouverture d'une opération d'aménagement de type PVR pour les parcelles n° 302, 310 et 508/311 en section 1
- **CHARGE** la Commission de l'Urbanisme de proposer les éléments nécessaires à une décision sur les participations à demander.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **9 - SUBVENTION DGE 2009**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il souhaite solliciter une subvention au titre de la DGE 2009 pour les travaux de mise en place de l'éclairage public dans la rue du 19 novembre (2ème tranche des travaux d'aménagement de l'entrée sud)

Ces travaux sont estimés à 78 000 euros HT, soit 93 288 euros TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de mise en place de l'éclairage public dans la rue du 19 novembre.
- **VOTE** les crédits nécessaires au compte 2315 - opération 50 «Aménagement Entrée Sud et rues du Centre urbain» du budget primitif 2009 et autorise le Maire à payer les dépenses.
- **SOLLICITE** une subvention de 30 % du montant HT au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2009.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
  - Subvention DGE (30%) : 23400 euros
  - Autofinancement : 55445 euros
  - FCTVA 2009 (15,482%) : 14443 euros
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la différence au cas où la subvention accordée n'atteindrait pas le montant sollicité.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **10 - SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

*Rappel des délibérations*

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
05.03.2009	13.1	Décision de principe de l'acquisition de deux indicateurs de vitesse.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour l'acquisition des deux indicateurs de vitesse, pour un montant estimé au maximum à 2800 euros HT pièce, soit pour les deux : 5600 euros HT, soit 6697,60 euros TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** l'acquisition de deux indicateurs de vitesse.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général dans le cadre des amendes de police.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
  - Conseil Général (20 %) : 1120,00 euros
  - Autofinancement : 4540,60 euros
  - FCTVA (15,482%) : 1037,00 euros
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **11.1 - DIVERS - INAUGURATION DE LA RUE DU 19 NOVEMBRE ET BAPTEME DU PONT «JEAN DE LOISY»**

Monsieur le Maire propose d'inaugurer le pont de l'III le 08 mai prochain en prolongation de la visite de la promotion «Jean de Loisy» de l'école militaire de St Cyr Coetquidam, le 22 novembre 2008.

Monsieur le Maire propose de marquer la fin de la 1ère tranche des travaux d'aménagement de la rue du 19 novembre par la mise en place d'une plaque «Jean de Loisy» sur le pont sur l'III qui vient également d'être restauré il y a 4 ans.



Il invitera une délégation de l'Ecole à participer à cette manifestation.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** cette proposition.
- **AUTORISE** le Maire à payer les frais sur les crédits prévus sur l'article 6232 «Fêtes et cérémonies».

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## 11.2 - DIVERS

- Mme JERMANN remet, de la part des Conseillers, un cadeau à Mme GREINER Françoise à l'occasion de la naissance de son fils.

- Mme JERMANN a représenté les Conseillers au mariage de Mme Eliane BOEGLER, ATSEM, avec M. Romain LITZLER. Des enfants de l'école maternelle ont fait une haie d'honneur à l'issue de la cérémonie religieuse.

- SIAC du Collège de Hirsingue : Mme JERMANN fait un compte-rendu de la dernière séance à laquelle elle a assistée avec Mme HERMANN.

Le collège accueille 517 élèves dont 45 de Waldighoffen. Il a été relevé que de plus en plus de familles sont en difficulté, notamment pour payer la cantine. Une subvention de 5000 euros pour le fonds d'aide sociale a été votée, pour participer notamment au paiement des repas

Il y a aussi beaucoup d'élèves perturbateurs, également de notre Commune. Le Directeur demande aux Maires des Communes concernées de contacter les familles en question.

Ramassage scolaire : la Société KUNEGEL ne va pas chercher les élèves au collège, mais à l'arrêt de bus officiel rue d'Altkirch. Ceci pose problème au niveau de la sécurité pendant le trajet du collège à l'arrêt.

La Société METRO CAR cherche ses élèves au collège. 4 abri-bus ont été achetés pour être installés devant le collège.

COSEC : l'avancement des travaux a pris du retard, mais les fondations et le gros-oeuvre sont commencés.

- rue du 19 novembre : M. RIEGERT informe que des bouches à clefs se sont descellées, comme cela avait été présagé lors de la réunion du 05 mars dernier.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise avait été informée du problème avant que cela n'arrive.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H05.



# Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 6 mai 2009

République Française  
Département : Haut-Rhin

Le 6 Mai 2009 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

Membres présents : MM. HOFF Henri, Maire, EGGENSPIELER Guy, Adjoint, Mme JERMANN Françoise, Adjointe (à partir de 20H20, point 5), MM. SCHIELIN Jean-Claude, Adjoint, DIETSCHY Fabien, Mmes FARNEL Isabelle, SCHUR Karine, MM. RIEGERT Patrick, LUTZ Romuald, KRICK Jean-Pierre, Mmes CHRETIEN Thérèse, GREINER Françoise.

Membres absents :

Sans excuse : M HENGY Jean

Excusés : M. EGLIN René, Mme HERMANN Evelyne (procuration à M. HOFF Henri)

Date de la convocation :	Nombres de membres :
29/04/2009	Afférents au Conseil municipal : 15
Date d'affichage :	En exercice : 15
29/04/2009	Présents : 12

## **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20/03/2009**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, M. KRICK Jean-Pierre, absent lors de cette réunion, s'abstenant,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du 20 mars 2009

A la majorité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 1) des membres présents et représentés.

## **2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- section 03, n° 372/10, d'une superficie de 1178 m<sup>2</sup>
- section 03, n°371/10, d'une superficie de 214 m<sup>2</sup>  
locaux dans un bâtiment en copropriété - 4 rue de la poste  
appartenant à M OTT Christian  
acquéreur : WERMUTH PROMOTION
- section 03, n° 372/10, d'une superficie de 1178 m<sup>2</sup>
- section 03, n°371/10, d'une superficie de 214 m<sup>2</sup>  
locaux dans un bâtiment en copropriété - 4 rue de la poste  
appartenant à WERMUTH PROMOTION  
acquéreur : M. SCHLIENGER Stéphane

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **3 - ACQUISITION DU TERRAIN D'EMPRISE DE L'EHPAD : AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER L'ACTE DE VENTE**

*Rappel des délibérations*

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
16.07.2008	3	Acquisition des terrains d'emprise. Autorisation de signature de la promesse de vente

Monsieur le Maire informe que les Services des Domaines ont visité les lieux et n'ont pas d'observation à formuler concernant le prix de vente.

Il informe également que M. SCHUR Gérard, locataire-exploitant de cette parcelle de plus de 2 hectares, est d'accord pour libérer ce terrain sans préavis en se désistant de toutes indemnités d'éviction et dédommagement auxquels il aurait droit.

A cet égard, il convient - pour estimer ce geste à sa juste valeur - de se rappeler le comportement d'autres propriétaires sur le premier site d'implantation pressenti qui, malgré les propositions d'échange amiable très favorables et le classement d'une bande de terrain en zone constructible, ont failli faire échouer le projet en bloquant toute solution foncière.

M. RIEGERT Patrick propose de lui laisser la jouissance de la partie arrière restant propriété communale. Les Conseillers émettent leur accord, Monsieur le Maire précisant que cette continuation coulait de source.

Le Maire indique également que les Services de ErDF procéderont au renforcement du réseau actuel, à la dépose de la ligne électrique MT et à sa mise en souterrain, et à la mise en place d'un nouveau transformateur. Ces travaux permettront la jonction basse tension avec un poste existant et ne donneront pas lieu à une dépense pour la Commune.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** sa décision d'acquérir la parcelle cadastrée section 07, n°119 - Oberzwigbachmatten, d'une superficie de 2ha 11a 86ca (pré), appartenant à M. LANG Antoine, Mlle LANG Marie-Claude et Mme LANG Béatrice, chacun pour 1/3 indivis.
- **CONFIRME** le prix de l'acquisition de 180000 euros pour la totalité de la parcelle 07 - 119.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte correspondant qui sera établi par Maître Jean PHILIPPS.
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense, les crédits étant prévus au compte 2111 du budget 2009.

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

#### **4 - ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES : RUE DU 19 NOVEMBRE ET RUE DE LA REPUBLIQUE**

Monsieur le Maire présente un chiffrage sommaire des travaux de mise en souterrain du réseau basse tension dans les rues du 19 novembre et de la République :

Secteur des travaux :

rue de la République : du croisement place Jeanne d'Arc jusqu'à la rue des Ecoles

rue du 19 novembre : du croisement place Jeanne d'Arc jusqu'à la rue des Ecoles

Une jonction entre deux lignes aériennes sera également faite dans la rue des Ecoles.

Consistance des travaux :

- dépose de 580 m de lignes aériennes basse tension, de 22 branchements et de 2 supports basse tension.
- construction de 80 m de lignes aériennes et pose d'un support
- construction de 430 m de canalisation souterraine et pose de 3 coffrets
- réalisation de 19 branchements souterrains
- réalisation de 22 liaisons entre les coffrets coupe-circuits et les disjoncteurs placés à l'intérieur des maisons.

Financement :

Le montant total des travaux est estimé à 98400,00 euros HT, soit 117686,40 euros TTC.

Cette opération est susceptible d'être subventionnée par le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz, pour la mise en souterrain des lignes électriques (30% à 40%), par le Département pour l'ensemble (20%), par l'ErDF pour le réseau électrique (10%).

L'éclairage public n'est pas compris dans ces travaux.

En réponse à une interrogation de M. KRICK, le Maire indique qu'il s'agit d'une demande à initiative communale.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord de principe à la réalisation des travaux modifiant le réseau de distribution électrique basse tension rue du 19 novembre et rue de la République, pour un montant global estimé à 98400,00 euros HT soit 117686,40 euros TTC.
- **FIXE** la date prévisible des travaux au 4ème trimestre 2009.
- **SOLLICITE** une aide financière au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin pour l'ensemble de ces travaux.
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Général du Haut-Rhin pour l'ensemble des ces travaux, dans le cadre de la Convention départementale conclue entre le Département, France Télécom et ErDF.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses.

A l'unanimité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.



## **5 - AMENAGEMENT ENTRE SUD ET RUES DU CENTRE URBAIN : LANCEMENT DE LA 2EME TRANCHE**

Monsieur le Maire présente les projets des travaux :

Consistance des travaux :

Partie haute : de la rue des Faisans jusqu'à l'allée des Chênes :

- côté pair : aménagement du bas-côté et amélioration au niveau des accès aux 2 dernières constructions.
- côté impair : aménagement d'une zone piétonne d'environ 2 mètres de large séparée de la chaussée par une zone en terre végétale.

M. SCHIELIN demande si la conduite d'assainissement en place est suffisante ou s'il faut la remplacer. Le Maire répond que cela n'est pas nécessaire mais qu'il est prévu une prolongation de la conduite recevant les eaux pluviales de la chaussée.

M. RIEGERT demande s'il faut prévoir les branchements des terrains situés avant la zone de chalets. Il est répondu que ces parcelles ne sont pas situées en zone U et se trouvent dans le même contexte que la zone de chalets.

M. DIETSCHY demande si la voirie de cette zone a été rétrocédée à la Commune. Le Maire répond négativement : la voirie est privée.

Partie basse : de la rue du Château jusqu'au pont sur l'Ille :

côté pair : maintien d'un passage piétons.

côté impair : aménagement d'une zone piétonne et cyclable d'environ 3 mètres de large, et création de places de stationnement.

M. DIETSCHY insiste sur la nécessité de créer le maximum de places de parking dans cette zone, et de se concerter avec les riverains avant d'approuver un projet définitif. Il propose aussi que ces travaux soient combinés avec ceux d'enfouissement des lignes électriques, et de revoir le planning pour que ces travaux ne soient pas effectués avant les fêtes de fin d'année, ces travaux nécessitant sans doute la mise en place d'une déviation.

M. EGGENSPIELER indique que la circulation pourra être déviée par la rue des Ecoles et par les rues de Ferrette et Roppentzwiller. La durée des travaux ne sera pas non plus trop longue.

M. RIEGERT demande s'il est possible de créer des parkings en «épis». Le Maire répond que si la piste «piétons et cycles» est maintenue, cela ne sera pas possible. Le projet va cependant être revu pour permettre de créer plus de parkings.

M. KRICK demande s'il est intéressant de mettre en place des ralentisseurs dans ce secteur. Monsieur le Maire indique que cela n'est pas souhaitable, pour éviter des nuisances aux riverains.

Le coût des travaux est estimé à :

- 240469,80 euros HT pour la partie basse y compris les frais de recalibrage d'un montant de 66763,40 euros HT. Ces derniers seraient exécutés sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à signer entre le Département (maître d'ouvrage) et la Commune (mandataire) pour un remboursement intégral TTC par le Département.

Les travaux restants peuvent bénéficier d'une subvention de 29%.

- 117363,40 euros HT pour la partie haute. Le taux espéré de la subvention départementale s'élève à 29%.

Exécution des travaux :

Monsieur le Maire indique que le marché EUROVIA souscrit pour l'exécution de la 1ère tranche ayant été attribué par procédure d'appel d'offres ouvert et les prix étant très favorables, il pourrait être signé un marché complémentaire pour la poursuite de l'aménagement de cette entrée sud, ce qui permettrait des économies financières de maîtrise d'oeuvre, celle-ci étant assurée directement par la Commune.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, M. KRICK Jean-Pierre s'abstenant pour le projet de la partie «haute»,

- **APPROUVE** les projets de travaux présentés.
- **DONNE** son accord de principe pour la passation d'une Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération partie basse.
- **CHARGE** le Maire de solliciter une subvention départementale pour les 2 tronçons.
- **DECIDE** le lancement de ces travaux dès que le financement sera assuré.
- **DONNE** son accord de principe pour la signature d'un marché complémentaire avec l'entreprise EUROVIA pour la poursuite de ces travaux d'aménagement de la rue du 19 novembre (entrée Sud).
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses, les crédits étant prévus au compte 2315 - opération 50.

A la majorité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 1) des membres présents et représentés.

## **6 - TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE**

### *Rappel des délibérations*

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
03.09.2008	14.7	Décision d'intervention
01.12.2008	8	Recensement des besoins
05.03.2009	4	BP 2009 : Vote crédit de 30000 euros

Monsieur le Maire rappelle la discussion en la séance du 03.09.2008.

Elle concernait le lancement d'une opération de grosses réparations sur l'ensemble de la voirie communale ancienne, sur des endroits nécessitant localement des purges, le remplacement ou le renforcement de la fondation et la réfection superficielle en enrobés denses.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise EN CER, entreprise qualifiée pour ce type d'intervention. Le montant des travaux, qui se sont étalés sur plusieurs jours, s'élève à 14922,00 euros HT, soit 17846,71 euros TTC.

Par ailleurs, pour éviter une nouvelle intervention onéreuse de ce type, il s'avère nécessaire de compléter cette intervention par une opération préventive sur les affaissements, les fissures et les joints, et une consolidation du revêtement en tronçons de forte usure. La réponse appropriée est apportée par le « pointe à temps », consistant à remédier à ces problèmes par l'utilisation de gravillonnage stabilisé par un liant bitumineux. L'intervention, dont la durée prévue est de 4 jours, est complétée, après quelques jours de « roulage », par un balayage mécanique éliminant les gravillons en excès. L'estimation prévisionnelle est de 9656,00 euros HT, soit 11548,58 euros TTC pour l'intervention.

Un tel entretien pourra ensuite être envisagé, sur une durée moins importante, chaque année.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la facture de la société EN CER d'un montant de 14922,00 euros HT, soit 17846,71 euros TTC.
- **AUTORISE** le Maire à régler la facture, les crédits étant prévus sur le compte 2315 opération 72 - Réparations de la voirie.
- **APPROUVE** le devis de la société MATROL d'un montant de 9656,00 euros HT, soit 11548,58 euros TTC.
- **AUTORISE** le Maire à engager les travaux et à régler les dépenses sur les crédits prévus sur le compte 2315 opération 72.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **7 - RETABLISSEMENT ACCES DEKRA DANS LA ZONE EBERLING**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut Rhin, l'accès à ce Centre de Contrôle des véhicules devait être réorienté vers la nouvelle voirie projetée de la zone Eberling, de manière à éviter les risques d'accident pendant les sorties d'urgence, par la rue d'Oberdorf, à partir du nouveau Centre de Secours des Pompiers.

Dans le cadre de la cession du terrain d'emprise de ce Centre de Secours par M. WERMUTH, ancien propriétaire, la Commune s'est engagée à garantir quoiqu'il arrive l'accès au DEKRA, de manière à ne pas handicaper son activité.

Normalement, les délais prévus devaient largement suffire à ce que la desserte par l'arrière puisse être assurée. Cependant, les recours à répétition contre la construction du SUPER U projeté ont retardé la réalisation des viabilités indispensables de la zone depuis plusieurs années.

L'avancement de la construction du nouveau Centre de Secours rend désormais inéluctable la fermeture du site d'emprise et la condamnation physique de l'accès au Centre DEKRA. Il y a donc lieu de procéder rapidement à une intervention de désenclavement.

M. le Maire propose de profiter des travaux de finition de la voirie au niveau de la rue du 19 novembre permettant d'éviter de lourds frais de déplacement d'engins et de profiter des prix du marché souscrit.

Il présente le devis établi par la Société EUROVIA pour poser un tapis provisoire d'enrobé entre la sortie arrière de DEKRA et le nouveau pont construit sur l'III en 2008. Il s'élève à 4500 euros HT, soit 5382,00 euros TTC, et correspond aux travaux minimum à effectuer pour permettre l'accès aux véhicules à contrôler : pose d'un tapis d'enrobé, sans autres travaux. La seule pose de gravillons n'est pas souhaitable : les risques de détérioration au niveau des équipements électroniques de contrôle, comme cela a déjà été le cas, sont trop nombreux.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux décrits permettant la création d'un accès du terrain DEKRA jusqu'à la rue de l'III.
- **APPROUVE** le devis présenté par la Société EUROVIA, pour un montant de 4500 euros HT, soit 5382,00 euros TTC.
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **8.1 - PVR RUE DES COQUELICOTS - PARTICIPATION DES RIVERAINS - APPROBATION DE PLAN D'AMENAGEMENT**

### *Rappel des délibérations*

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
21.10.2008	5	Lancement d'une consultation pour l'établissement d'une estimation des travaux et pour la sélection d'une Maîtrise d'oeuvre.
20.03.2009	8	Modification du périmètre du PVR des Coquelicots

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le plan d'aménagement prenant en compte le nouveau parcellaire résultant de la distraction de la nouvelle parcelle n°508 de la parcelle 311 en section 1.

L'ensemble des terrains s'avère desservi par une voirie publique. Monsieur le Maire propose donc de l'approuver.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan d'aménagement présenté.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **8.2 - PVR RUE DES COQUELICOTS - PARTICIPATION DES RIVERAINS**

Monsieur le Maire rappelle les éléments constitutifs de cette opération PVR :

### - Périmètre de l'opération :

Sont incluses, toutes les parcelles riveraines du tronçons d'aménagement de la rue des Coquelicots, dans la limite d'une profondeur de 60 mètres de part et d'autres, à savoir :

- parcelle n° 302 :	923 m <sup>2</sup>
- parcelle n°308 (pour partie) :	1270 m <sup>2</sup>
- parcelle n 309 :	562 m <sup>2</sup>
- parcelle n° 310 :	562 m <sup>2</sup>
- parcelle n° 508/311 :	957 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE :</b>	<b>4274 m<sup>2</sup></b>

### - Parcelles exclues de la participation :

- parcelle n° 305 : surbâtie
- parcelle n°308 : surbâties et desservie par la rue de Willer
- parcelle n° 309 : desservie par la rue de Willer

### - Parcelles assujetties à la participation :

- parcelle n° 302 :	923 m <sup>2</sup>
- parcelle n° 310 :	562 m <sup>2</sup>
- parcelle n° 508/311 :	957 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE :</b>	<b>2442 m<sup>2</sup></b>

### FINANCEMENT :

Le coût des travaux est estimé à 133 273,65 euros TTC auxquels s'ajoute celui des honoraires (4,2%) : 5597,49 euros soit au total un coût estimatif de 138871,14 euros TTC. Cependant, il manque dans ces chiffres, le coût de la pose des réseaux gaz et France Télécom.

Le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi, calculé sur la base de ces premiers chiffres, est estimé à 32,49 euros/m<sup>2</sup>. La participation définitive sera fixée après chiffrage complet des travaux.

## **9 - PVR RUE DES EGLANTIERS - PARTICIPATION DES RIVERAINS**

### *Rappel des délibérations*

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
21.10.2008	3	PVR Rue des Eglantiers : consultation en vue de l'établissement d'une estimation des travaux et de sélection d'un maître d'oeuvre

Monsieur le Maire présente l'estimation du coût de l'aménagement de la rue des Eglantiers (montant en euros H.T.) :

Voirie :	36 740,62
Eau potable :	12136,39
Assainissement :	13439,23
Electricité Basse tension :	5500,00
Eclairage public :	6069,28

Télécommunication : 6837,66  
Réseaux gaz : 3622,51  
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 83345,69  
Honoraires maître d'oeuvre et divers : 8500,00  
**MONTANT TOTAL DE L'OPERATION : 92845,69**

Le coût des travaux apparaît important par rapport au seul projet à court terme dans ce PVR.  
M. RIEGERT estime intéressant de connaître les travaux qui peuvent être effectués avec la participation de ce constructeur. Le Maire propose de faire chiffrer les travaux minima à effectuer jusqu'à la limite de la propriété n°282.

## **10 - PROJET DE LOTISSEMENT RUE DES MENUISIERS**

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le projet de lotissement présenté par la SAREST, et lui soumet pour avis le plan d'intention. Il concerne les parcelles cadastrées n° 15, 16, 21 et 22 section 08, à proximité immédiate du secteur NaE qui devait recevoir l'EHPAD, mais dont l'implantation a dû être annulée suite au blocage d'un propriétaire.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des propriétaires intéressés potentiellement dans cette zone a été contacté par le promoteur. Seuls ceux qui ont souhaité s'associer à l'opération ont été pris en compte mais le principe d'aménagement retenu n'handicape en rien la poursuite de l'urbanisation ultérieure du secteur.

A remarquer que le projet nécessite la viabilisation de l'emprise d'un chemin d'exploitation dont la compétence relève de l'Association Foncière. Celle-ci sera donc également sollicitée pour accord dans le cadre d'une prochaine réunion de son Bureau.

Le chemin d'accès sera aménagé par la SAREST.

M. RIEGERT fait remarquer qu'il sera nécessaire de vérifier si une aire de retournement de dimension suffisante est prévue au bout de l'impasse intérieure, pour permettre notamment le ramassage des ordures ménagères et le déneigement dans le cas où cette voie sera reprise dans le domaine public de la Commune.

Le Maire indique que les avis des différents gestionnaires de réseaux devront être demandés.

M. SCHIELIN ajoute que si la voie reste privée, les ordures ménagères devront être déposées au bord de la route extérieure.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **EMET** un AVIS FAVORABLE au projet de lotissement présenté par la SAREST dans ce secteur.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **11 - AMENAGEMENT ARRIERE RUE DES FAISANS : CHIFFRAGE**

### *Rappel des délibérations*

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
01.12.2008	10	Approbation du plan d'aménagement du lotissement Treschenegerten

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis estimatif des différents équipements pouvant être envisagés pour compléter la viabilité de la rue des Faisans et invite les Conseillers à définir ceux qui doivent incomber aux pétitionnaires de la demande de permis de construire sur les parcelles 111 et 112, riveraines de la rue des faisans située en secteur NAa.

M. EGGENSPIELER remarque que le nombre de projets de construction sur ces deux parcelles ne cesse d'être modifié, allant de 4 à 1.

### Estimation :

Lot 1 - Voirie, eau potable, assainissement :	52000,00 euros HT
Lot 2 - Eclairage public, télécommunication :	13000,00 euros HT
ERDF :	1963,68 euros HT
GRDF :	2000,00 euros HT
<b>Coût estimatif des travaux de</b>	<b>68963,68 euros HT, soit 82480,56 euros TTC.</b>
Maîtrise d'oeuvre :	7000,00 euros HT
<b>Montant global de l'opération :</b>	<b>75963,68 euros HT, soit 90852,56 euros TTC.</b>

Ces coûts correspondent au maximum des travaux qui pourraient être effectués. Certains éléments peuvent être retirés, tout en effectuant les travaux de voirie proprement dits jusqu'au fossé : les branchements ERDF et GRDF sont à la charge du futur constructeur, l'éclairage public peut être réduit ainsi que l'eau potable, il n'y a qu'un seul branchement d'assainissement à poser s'il n'y a qu'une seule construction sur les 2 parcelles fusionnées.

Le lancement d'une opération PVR n'apparaît pas adapté.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** un nouveau chiffrage prenant en compte les éléments retirés du projet.

A l'unanimité (pour 13 - contre 0 - abstention 0) des membres présents et représentés



## **12 - PRESBYTERE : DEMANDE DE REAMENAGEMENT D'ACCES**

Monsieur le Curé souhaite déplacer l'accès au Presbytère et créer une nouvelle sortie sur la rue de la République, ce qui permettrait le prolongement de l'enclos à chèvres jusqu'à la rue.

Monsieur le Maire présente le croquis de principe que lui a remis le Père François et demande l'avis du Conseil.

Ce nouvel accès nécessiterait la création d'une ouverture dans le mur de pierre de taille, pour permettre le passage à pied.

Des bénévoles effectueraient les travaux, sauf la démolition du mur.

A noter que les travaux ont déjà démarré : taille sévère d'un arbre d'ornement, coupure de l'accès par extension de l'enclos à chèvres (enlèvement des dalles et bordures, mise en place de soubassements et piquets en fer).

Le Conseil Municipal estime de manière générale qu'un tel bouleversement de ce qui fut un beau jardin, même cité dans un «livre de jardins remarquables», relève de sa compétence et ne s'aurait s'engager sans une réflexion et concertation préalables.

Il est rappelé qu'une discussion avait déjà été lancée il y a plusieurs années pour intégrer le moment venu des places de stationnement largement insuffisantes à cet endroit.

En ce qui concerne le projet présenté, si l'idée de la création d'une roseraie encadrant le nouvel accès apparaît esthétique, celle d'un enclos à chèvres bordant une église que par ailleurs on s'apprête à restaurer apparaît beaucoup moins opportune.

Se pose également la question du financement futur des travaux de remise en état pour ce jardin situé en plein coeur du village.

Est également fait état de réactions d'habitants du village et de l'extérieur qui s'étonnent que la Municipalité tolère de telles initiatives.

Dans le prolongement de la discussion est aussi soulevée la responsabilité encourue par le Maire en cas de sinistre au niveau du Presbytère. En effet, l'occupation actuelle de cet immeuble n'est plus compatible avec les normes de sécurité dans la mesure où elle semble désormais plus s'apparenter à celle d'un foyer pour jeunes qu'à celle d'un simple domicile.

En outre, Père François souhaiterait la pose d'un enrobé sur la cour arrière d'accès aux garages, ainsi que l'autorisation de repeindre le soubassement du Presbytère.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DONNE** un AVIS DEFAVORABLE au projet d'aménagement de l'accès présenté.
- **DONNE** son ACCORD pour mener une réflexion d'amélioration.
- **DECIDE** de concentrer d'abord les travaux sur la rénovation de l'église.
- **CHARGE** le Maire de faire estimer le coût d'un aménagement de la cour arrière.
- **DEMANDE** au Maire de vérifier si les normes de sécurité à l'intérieur de Presbytère sont respectées.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **13 - OPERATION «GERANIUMS 2009»**

*Rappel des délibérations*

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
-------------	--------------	--------------

16.05.2003	13.2	Décision de reconduction de façon pluriannuelle de l'opération de fleurissement «Géraniums»
------------	------	---

Monsieur le Maire propose de reconduire l'opération de fleurissement «Géraniums» en 2009 et propose aux Conseillers de limiter la période, à l'instar des années précédentes.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire l'opération «géraniums», et de limiter le remboursement des bons à un dépôt avant le 30 juin 2009.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **14 - 25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ACAW : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe que l'Association des Commerçants et Artisans de Waldighoffen organise une opération commerciale à l'occasion du 25ème anniversaire de l'Association. La demande de subvention concerne en fait PROMOWAL et non la Commune.

M. DIETSCHY, Président de l'ACAW, informe que l'association met en place une tombola dotée de plus de 200 cadeaux, dont le 1er prix est une croisière. La manifestation fera l'objet d'une publicité écrite et radiophonique. Le budget de cette opération s'élèvera à 13000 euros.

M. le Maire se réjouit de cette initiative et constate l'ouverture, chaque année, de commerces ou services supplémentaires dans notre Commune. Ceci est également imputable au dynamisme de l'ACAW et à ses nombreuses initiatives d'animations.

## **15 - DEROGATIONS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour, 11 demandes de dérogations scolaires ont été déposées. Les raisons invoquées sont : le bilinguisme (10 demandes), la profession d'un parent (1 demande), la fratrie (6 demandes), le lieu de garde des enfants (3 demandes). Quelques dérogations invoquent plusieurs de ces motifs. L'ensemble des Maires concernés excluant toute participation financière, elles ont toutes été refusées. Certains parents menacent de déposer des recours.

Monsieur le Maire indique également qu'il vient de recevoir les inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2009/2010, ce même jour. Elles sont au nombre de 11 élèves pour l'instant.

Sur ces bases, compte tenu des départs attendus vers le Collège à l'automne, on peut d'ores et déjà prévoir la fermeture d'une classe primaire. Ce sera éventuellement également le cas pour la Maternelle. La situation se clarifiera au courant du mois de juin.

Monsieur le Maire rappelle que le coût moyen en frais de fonctionnement d'un élève, toutes classes confondues, a été de 650 Euros pour l'année 2007 et que les effectifs venus de l'extérieur représentent entre 70 et 75 écoliers par année scolaire. Cela représente une dépense d'environ 48000 euros du budget communal pour la scolarisation d'enfants extérieurs. Or, aucun des Maires des villages concernés n'accepte une participation financière.

## **16 - ACCES NOUVEAU CENTRE DE SECOURS : ACQUISITION DE PARCELLE**

*Rappel des délibérations*

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
16.07.2008	4.2	Cession de terrains d'assiette

Monsieur le Maire rappelle les modifications apportées au terrain d'emprise du nouveau Centre de Secours, pour permettre le stationnement devant l'immeuble n°1 de la rue d'Oberdorf tout en assurant les conditions de sécurité nécessaires pour une sortie urgente des véhicules de secours. Cependant, cette modification nécessite, dans le prolongement de la sortie du Centre de Secours, une adaptation de la rue d'Oberdorf en empiétant sur la parcelle cadastrée n° 32 section 08.

Ce terrain est situé près de l'III. Il ne pourra y avoir de construction sur cette parcelle. Le Maire rappelle qu'une cuve à mazout enterrée, ne provenant pas des propriétaires, se trouve sur ce terrain. MM RIEGERT et KRICK estiment que ceux qui ont posé la cuve doivent également l'enlever au préalable.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de solliciter une estimation du Service des Domaines pour servir de base à une offre amiable auprès des propriétaires.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** cette initiative en suggérant que la présence de la cuve à mazout soit rappelée aux propriétaires.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **17 - BATIMENT ANCIENNEMENT EDF : ESTIMATION DES SERVICES DES DOMAINES**

Monsieur le Maire informe qu'un expert du Service des Domaines a visité le bâtiment contenant le garage JPS ainsi que celui abritant le Centre Médico-Social.

Les estimations correspondantes devraient parvenir en Mairie sous quinzaine.

### **18.1 - DIVERS : FACTURE DEMOLITION ABRIBUS ET SOCLE TOUR EIFFEL**

Monsieur le Maire présente la facture de la Société ENCER, d'un montant de 1674,40 euros TTC, relative aux travaux de démolition de l'abribus et de la création d'un socle pour la mise en place de la Tour Eiffel.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la facture de la Société ENCER, d'un montant de 1400 euros HT, soit 1674,40 euros TTC.  
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense sur le compte

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **18.2 - DIVERS**

- Rénovation de l'église : Le Maire informe qu'une réunion va avoir lieu avec le Conseil de Fabrique pour fixer la base de la participation du Conseil de Fabrique dans le financement de l'opération.

- Expo-Habitat : le G.B.S. a transmis un projet de convention pour l'utilisation d'une partie du terrain de football lors de l'exposition. Il propose de verser à la Commune une indemnisation de 3000 euros, et à l'A.S.W. une indemnisation de 1500 euros, pendant 5 ans. M. LUTZ indique que l'ASW a déjà abandonné le terrain stabilisé. Après chaque exposition les membres de l'Association le nettoyaient, mais il est devenu impraticable.

L'Assemblée souligne que si le GBS verse une indemnité au football, le Club de Basket pourrait aussi y avoir droit.

M. EGGENSPIELER pense que l'utilisation du terrain de football peut poser problème dans l'avenir : la remise en état du terrain n'est effectuée qu'en surface. Or, les piquets et le poids des chapiteaux détériorent le sous sol.

Le Maire souhaite qu'une discussion ait lieu entre le GBS et la Commune avant de discuter avec l'ASW.

- Baptême du pont «Lieutenant Jean de Loisy» : Le Maire rappelle la cérémonie du 8 mai, avec la présence notamment des Anciens Combattants et de la musique Concordia. La Fanfare des Hussards, candidate à l'animation du départ, a finalement donné sa préférence à une manifestation patriotique à ALTKIRCH.

- Opération Haut-Rhin Propre : Mme CHRETIEN demande pourquoi la Commune ne participe pas à cette opération. Le Maire répond qu'il ne souhaite pas envoyer les enfants ramasser les déchets des adultes. De plus, les bénévoles de la Commune sont assez souvent sollicités tout au long de l'année.

- Remblais : M. KRICK a observé des tas de terre près de l'III, sur la parcelle appartenant à la Société ROKEMANN, et se demande s'il s'agit de remblais. Le Maire répond que l'entreprise effectue souvent des stockages de terre et de concassé sur terrain non inondable, avant de les récupérer. Cependant, il vérifiera sur place.

- Terrain de football : M. LUTZ informe que la nouvelle tondeuse n'est toujours pas disponible. Une première tonte a pu être effectuée grâce à un prêt de machine privée, mais depuis, l'herbe a repoussé, et le terrain est à la limite de l'impraticable. M. EGGENSPIELER répond que la Société ANDELINGER, retenue pour l'acquisition, l'a informé que la nouvelle tondeuse va être livrée, demain jeudi, et utilisable semaine 20.

- Terrain de football : M. LUTZ rappelle que les luminaires du terrain d'entraînement ne fonctionnent plus. M. EGGENSPIELER indique qu'il s'agit d'un problème électrique sur le câble, mais l'endroit exact n'a pas encore pu être localisé. Les travaux de la plate forme des déchets verts ne sont pas à l'origine de ce problème électrique.

- Club house : M. LUTZ rappelle que le réseau électrique du Club House n'est pas aux normes et que l'ensemble du bâtiment est vétuste et n'apporte pas une belle image du village aux sportifs visiteurs.

- Ecole : Mme GREINER rappelle qu'un verrou d'un WC des filles doit être réparé. M. EGGENSPIELER demandera à un ouvrier de passer à l'école afin d'y procéder.

- Ordures ménagères : M. RIEGERT informe que la Communauté de Communes III et Gersbach a décidé d'effectuer le ramassage des ordures putrescibles et de passer à la collecte pesée-embarquée.

- Site déchets verts : M. RIEGERT fait état de rumeurs concernant la rétribution pour la réalisation du site de déchets verts. M. EGGENSPIELER le tranquillise en l'informant qu'il existe encore, heureusement, des bénévoles à WALDIGHOFFEN, notamment M. Elmar SCHMITT en l'occurrence. Il lui rappelle que les trois ouvriers communaux ont également participé aux travaux. Pour le reste, c'est-à-dire les fournitures, il renvoie aux discussions antérieures et le vote d'un crédit budgétaire au budget primitif 2009.

- Luminaires : M. EGGENSPIELER tient à souligner que les nouveaux luminaires mis en place dans la rue du 19 novembre utilisent des ampoules 90 W, alors que les anciens lampadaires fonctionnaient avec des ampoules de 160W, et que le temps d'abaissement pour raison d'économie d'énergie, cette puissance est ramenée à 70X.

- Incivilités : M. DIETSCHY est outré par les incivilités qui ont lieu sur les places Jeanne d'Arc et de l'église : vols du drapeau français, détérioration des spots et matériel luminaires.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 23h45.



# Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 27 mai 2009

République Française  
Département : Haut-Rhin

Le 27 Mai 2009 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

Membres présents : MM HOFF Henri, Maire, EGGENSPIELER Guy, Adjoint, Mme JERMANN Françoise, Adjointe, MM SCHIELIN Jean-Claude, Adjoint, DIETSCHY Fabien, Mmes FARNEL Isabelle, SCHUR Karine, MM RIEGERT Patrick, KRICK Jean-Pierre, CHRETIEN Thérèse, GREINER Françoise,

Membres absents :

Excusés : M EGLIN René (procuration à M. HOFF Henri), Mme HERMANN Evelyne, HENGY Jean (procuration à Mme CHRETIEN Thérèse), LUTZ Romuald (procuration à M. EGGENSPIELER Guy)

Date de la convocation :	Nombres de membres :
22/05/2009	Afférents au Conseil municipal : 15
Date d'affichage :	En exercice : 15
22/05/2009	Présents : 11

## **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 06/05/2009**

Observations :

- point 3 : Acquisition du terrain d'emprise de l'EHPAD : M. DIETSCHY note qu'il est écrit, par rapport à la conséquence du refus des propriétaires des terrains du premier site d'implantation, qu'ils ont failli faire échouer le projet. M. DIETSCHY pense qu'il s'agit bien d'un échec du projet dans ce secteur. Le Maire est d'accord, mais le projet en soi a pu être sauvé, car les promoteurs auraient pu choisir une autre Commune, ou mettre la totalité de l'EHPAD à SEPPOIS en doublant les capacités d'accueil dans cette Commune.

- point 18.2 : Divers - luminaires : M. DIETSCHY souligne que les anciens lampadaires fonctionnaient avec des ampoules 150 W ou 160 W.

- point 16 : Accès nouveau centre de secours - acquisition de parcelle : MM RIEGERT et KRICK souhaitent corriger les termes qui leur ont été attribués : «MM RIEGERT et KRICK estiment que ceux qui ont posé la cuve doivent également l'enlever au préalable». En fait, ils ont dit que c'est le propriétaire du terrain qui porte la responsabilité de ce qui se passe sur le terrain. La cuve a probablement été posée par une entreprise qui actuellement n'existe plus. La cuve ne peut donc pas être enlevée par ces derniers, mais par le propriétaire.

M. EGGENSPIELER rappelle que le propriétaire n'a jamais connu la présence de cette cuve sur son terrain.

Le Maire souligne que le propriétaire actuel ne semble pas avoir les moyens de prendre en charge l'enlèvement de la cuve à mazout.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du 06 mai 2009.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- section 03, n° 422/49, d'une contenance de 7,52 ares
- section 03, n° 423/49, d'une contenance de 1,83 ares  
locaux dans un bâtiment en copropriété - rue du Moulin



appartenant à SCI ALESSANDRA  
acquéreurs : M. PADIOLEAU Patrick et Mlle SIRGUEY Elisabeth

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### **3 - PVR RUE DES EGLANTIERS**

*Rappel des délibérations*

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
06.05.2009	9	Participation des riverains - estimation

Monsieur le Maire rappelle l'estimation du coût des aménagements présentée lors de la dernière réunion. M. RIEGERT ne veut pas s'engager dans cette opération avant connaissance du montant des travaux minima à exécuter pour permettre une première autorisation de construire. M. KRICK exprime également son opposition.

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion, Monsieur le Maire rappelant cependant qu'un avis favorable de principe était ressorti des discussions précédentes.

### **4 - PVR RUE DES COQUELICOTS**

Monsieur le Maire rappelle les éléments du dossier en rappelant qu'une demande de permis de construire est en attente de dépôt et qu'il y a lieu de se prononcer clairement sur le principe de lancer une opération PVR, le montant définitif de la participation étant fixé après connaissance du coût de mise en place des réseaux gaz et France Télécom.

Cette décision de principe a déjà fait l'objet d'une délibération en séance du 20/03/09

La réunion du 06/05/09 a permis de définir clairement le périmètre ainsi que les parcelles tenues de participer aux frais d'aménagement de la voie et des réseaux.

La participation ne peut pas encore être fixée définitivement, les informations sur le coût de mise en place des réseaux gaz et France Télécom n'étant pas encore communiquées par le Maître d'Oeuvre.

Une grande partie des travaux devra être effectuée immédiatement, les deux terrains sur lesquels portent les projets de construction à court et moyen terme étant situés en bout de périmètre. Le montant de la participation d'une troisième parcelle, différée dans le temps, ne permettra pas d'améliorer le déséquilibre financier.

MM RIEGERT et KRICK expriment leur opposition avant connaissance du bilan chiffré.

### **5 - DEROGATION SCOLAIRES : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES**

Monsieur le Maire informe les Conseillers sur l'évolution du dossier et notamment sur le résultat des deux réunions organisées par M. le Sous Préfet, dans ses locaux, respectivement les 19 et 26 mai derniers. La prochaine réunion aura lieu le 2 juin 2009.

Pour résumer, le principe d'une participation aux frais scolaires rencontre la désapprobation générale auprès de nos collègues extérieurs si ce n'est un refus pur et simple.

Les Communes de résidence ont estimé leur coût de scolarisation, limité aux seuls frais d'écologie, compris entre 40 et 80 euros par an et par enfant.

Finalement, Monsieur le Sous-Préfet propose aux Municipalités de se prononcer pour une participation à minima calculée sur les seuls frais d'écologie évalués «généreusement» à 80 euros/an. Cela correspondrait à une participation de 960 euros si on s'en tient aux seules demandes nouvelles, à 5520 euros si elle est pratiquée pour l'ensemble des élèves extérieurs. Cette somme apparaît dérisoire par rapport aux frais supplémentaires supportés par le budget de WALDIGHOFFEN (123052,78 euros par élève). De nombreuses Communes de résidence semblent même refuser une participation de ce faible montant.

Le Maire rappelle que les Communes de résidence ont l'obligation de payer une participation pour leurs enfants fréquentant une autre école dans 3 cas :

- si les père et mère exercent une activité professionnelle et résident dans une Commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et/ou la garde des enfants ;
- pour des raisons médicales : soins donnés dans la Commune d'accueil ;
- regroupement de fratrie.

Dans ces cas, les demandes de dérogations de secteur scolaires basées sur ces trois motifs seront acceptées. Les autres demandes, dont le bilinguisme, seront refusées.

Le montant de la participation doit être fixé en accord avec la Commune de résidence. Dans le cas contraire, le Préfet fixe le montant, après consultation du Conseil départemental de l'Education Nationale.

En l'absence d'élèves extérieurs, on peut considérer que 3 classes seraient libérées à moyen terme (1 en maternelle et 2 en primaire). Il en résulterait donc de substantielles économies en frais de personnel, de chauffage, d'écologie et d'entretien général. Ces locaux pourraient aussi être utilisés pour d'autres besoins ponctuels au service de notre population.

Concernant le bilinguisme, M. SCHIELIN dit qu'il serait intéressant de connaître les résultats d'une analyse de la continuité des élèves dans le cursus du bilinguisme.

M RIEGERT affirme que les écoliers de la première section bilingue sont actuellement en 3ème où seulement 2 élèves restent dans une classe bilingue, et 1 seul continuera dans cette voie à la rentrée prochaine.

Certains élèves changeraient de cursus déjà en entrant au cours préparatoire.

Les Conseillers souhaitent connaître, après la réunion du 02 juin, quelles sont les Communes acceptant de payer la participation, et quelles sont les charges devant obligatoirement y figurer. Ils porteront une prochaine réflexion sur les conséquences relatives aux fermetures de classes.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **EMET un AVIS D'FAVORABLE** au montant de la participation des Communes de résidence proposée de 80 euros, ce montant ne répondant absolument pas aux frais réels supportés.
- **DECIDE** de fixer sa position définitive au vu de l'attitude des Communes de résidence.
- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de lancer une réflexion prospective sur les conséquences à court et moyen terme d'une décroissance programmée des effectifs, et les avantages d'une réaffectation des locaux libérés.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **6 - AMENAGEMENT RUE DES FAISANS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le propriétaire des parcelles 111 et 112 section 08, propose de procéder directement aux travaux d'aménagement restant à réaliser, par une entreprise justifiant des qualifications requises. La chaussée sera terminée jusqu'au ruisseau, et les réseaux actuels prolongés.

Les travaux relatifs à l'eau et à l'assainissement seront effectués sous contrôle également de la Communauté de Communes Ill et Gersbach que le propriétaire doit contacter. Il est rappelé que les réseaux n'ont pas encore été intégrés dans le domaine public.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **EMET un AVIS FAVORABLE** à la réalisation des travaux de voirie et de prolongation des réseaux permettant l'urbanisation des parcelles 111 et 112, les travaux devant être réalisés sous étroit contrôle de la Commune et information de la Communauté de Communes.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **7 - PLAN DE RELANCE «ECOLE NUMERIQUE RURALE»**

Le Maire informe les Conseillers que l'Education Nationale a décidé de mettre en oeuvre un plan de développement du numérique dans 5000 écoles situées dans des Communes rurales de moins de 2000 habitants. 56 écoles sont susceptibles d'être retenues dans le Haut-Rhin.

Une école numérique doit comprendre :

- l'accès au réseau internet à un débit suffisant,
- la desserte d'un réseau électrique conforme aux normes en vigueur, et d'un réseau de télécommunication dans l'ensemble des classes utilisatrices,
- la sécurisation du stockage des équipements en dehors des heures d'utilisation,
- les applications et les services numériques de base connectés en réseau local,
- les équipements matériels et logiciels (exemples proposés dans le cahier des charges : matériel de rangement sécurisé, micro-ordinateurs portables avec Webcam et microphones (élèves et enseignant), logiciel de supervision pédagogique des postes, une solution de réseau sans fil, un tableau blanc interactif, imprimante)
- l'installation des équipements et l'aménagement correspondant des espaces d'enseignement,
- les ressources numériques pour l'enseignement, présentées et diffusées à partir d'une plate-forme nationale,
- l'assistance et la maintenance,
- la formation et l'accompagnement des utilisateurs : les offres devront inclure des packs de formation, de prise en main et d'exploitation.

L'école de WALDIGHOFFEN dispose déjà d'une partie de cet équipement. Il faudra uniquement le compléter.

Le Ministère de l'Education nationale subventionnera le coût HT de cet équipement complet d'une «école numérique rurale» (sauf l'accès au réseau internet), à hauteur de 80%, jusqu'à concurrence d'un montant de 9000 euros HT. La participation communale peut être estimée à 2700 euros.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à présenter un dossier

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **8 - CONVENTION GBS/COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Convention proposé par le GBS, organisateur de l'Expo-Habitat annuel, après une rencontre de concertation avec M. HEINIS Fernand, en Mairie le 14 courant, suite à la dernière réunion du Conseil Municipal.

Le Maire informe également que la tondeuse vient d'être mise à disposition de l'A.S.W. qui apparaît par ailleurs en pleine mutation: relégation en dernière division, changement de présidence... Une clarification des rapports réciproques semble s'imposer sur la base de notre politique de soutien aux associations, c'est-à-dire dans la mesure où elles assurent un service d'intérêt général au service de nos habitants, et notamment des jeunes.

La Convention proposée est conclue entre la Commune de WALDIGHOFFEN, propriétaire du terrain, et le Groupement du Bâtiment du Sundgau, organisateur de l'Expo Habitat.

Objet : mise à disposition d'environ un quart de la surface du terrain de football. Ce terrain accueillera un chapiteau pendant 6 semaines, voire 7 semaines, pour permettre l'organisation des futurs «Expo-Habitat». M. EGGENSPIELER souligne que les appareils de chauffage doivent être implantés à plus de 5 mètres des chapiteaux, ce qui explique également la surface totale utilisée pour l'exposition.

Durée : 5 ans, renouvelable par avenant négocié entre les parties concernées.

Indemnisation : le GBS verse à la Commune 5000 euros annuellement, indexés sur l'augmentation du coût de la vie.

Le GBS s'engage à remettre en état le terrain après chaque manifestation. Cette année, la remise en état s'est concrétisée par la mise en place de nouvelles plaques de gazon et le roulage de l'ensemble de la surface du terrain.

Le G.B.S. déposera aussi une demande de permis de construire avant la prochaine exposition.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention de mise à disposition d'une partie du terrain de football pour l'organisation de la manifestation «Expo-Habitat».
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.
- **CHARGE** le Maire d'émettre les titres de recettes annuels y afférents.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **9.1 - DIVERS - APPROBATION DE LA FACTURE DE LA STE MATROL**

Monsieur le Maire présente la facture MATROL qui se monte à 8792 euros HT, soit 10515,23 euros TTC sur la base des prix du devis approuvé le 06 mai 2009. Reste à intervenir au niveau de la rue de la Poste sur le petit tronçon situé entre la Mairie et la rue du château. Les crédits prévus sur l'opération, soit 30 000 euros, sont suffisants.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la facture MATROL, d'un montant de 10515,23 euros TTC.
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense sur les crédits prévus à l'article 2151 - opération 72 Réparation de la voirie.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

## **9.2 - DIVERS - APPROBATION DES FACTURES POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE DECHETS VERTS**

Monsieur le Maire présente les factures relatives à l'aménagement du nouveau site de déchets verts :

Facture ROKEMANN : 1725,05 euros HT, soit 2063,16 euros TTC

Facture BigMat Kammerer : fourniture de l'armature : 461,66 euros HT, soit 552,14 euros TTC

Facture HOLCIM FOLZER BETON : fourniture du béton : 1394,20 euros HT, soit 1667,46 euros TTC.

Le montant total des travaux exécutés dans le cadre de l'opération se monte à 4282,76 euros. Il excède de 1082,76 euros la somme inscrite à l'opération correspondante dans le cadre du budget primitif, mais les crédits disponibles sur l'ensemble du chapitre sont suffisants.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la facture ROKEMANN, d'un montant de 2063,16 euros TTC.
- **APPROUVE** la facture BIGMAT KAMMERER d'un montant de 552,14 euros TTC.
- **APPROUVE** la facture HOLCIM FOLZER BETON d'un montant de 1667,46 euros TTC.
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses, les crédits étant prévus au compte 2128 opération 71 Site déchets verts.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### 9.3 - DIVERS - PAIEMENT DIFFERE DE TLE

Monsieur le Maire présente la demande de paiement différé de la TLE pour la nouvelle construction de M et Mme THOMANN.

La demande est motivée par une information erronée des Services Municipaux l'informant qu'elle en serait exonérée ce qui n'est pas possible. Il y a eu confusion entre la législation règlementant les P.A.E. et celle concernant les P.V.R.

Proposition est faite pour un premier versement en début d'année 2010, la date de la deuxième échéance restant inchangée.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DONNE un AVIS FAVORABLE** à la demande de modification de la date de paiement de la première part de la TLE de M et Mme THOMANN Emmanuel - PC n°06835507E0021, et demande qu'elle soit fixée en début d'année 2010.
- **CHARGE** le Maire d'en informer le Trésorerie Principale de MULHOUSE.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### 9.4 - DIVERS - REMBOURSEMENT DE PRET : TRANCHE DE 230 000 euros

Monsieur le Maire rappelle la réalisation d'un emprunt de 730 000 euros pour le financement des investissements en cours.

Entre temps, il a été procédé à un remboursement partiel de 500 000 euros. Une décision pour les 230 000 euros restants doit être prise pour fin juin 2009 entre consolidation, remboursement ou reconduction sous forme de ligne de trésorerie pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire précise que cette somme correspond à des besoins de financement pour des travaux déjà réalisés. La question qui se pose est en fait de juger de l'intérêt des conditions d'octroi par rapport aux propositions actuelles ou de l'opportunité d'une éventuelle attente pour engager l'amortissement de ces investissements.

La décision sera à prendre lors de la prochaine réunion de juin prochain.

### 9.5 - DIVERS

- Projet de rénovation de la cour du Presbytère : Mme FARNEL se renseigne sur la suite du refus de ce projet. Le Maire l'informe qu'il a fait part au Père François de la décision du Conseil. Père François recontactera le Conseil dans 2 ans. Néanmoins, il souhaite fermer l'accès arrière, car beaucoup de personnes empruntent la cour comme raccourci.

Concernant l'hébergement des jeunes dans le presbytère, il n'accueille actuellement que 2 jeunes, et ne pense pas, dans l'avenir, en accueillir plus de 5.

Le Maire informe aussi que des presbytères des autres Communes de la future Communauté de Paroisses sont loués, entraînant des recettes pour ces Communes. Une discussion sur une participation aux charges de notre presbytère pourrait être engagée.

- Rénovation de la salle polyvalente : M. KRICK se renseigne sur l'avancement de ce projet, et les possibilités de commencer la 1ère tranche de travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il est effectivement nécessaire de rénover d'urgence les sanitaires, ainsi que le système de chauffage. Auparavant, il est souhaitable de voir l'évolution de l'aménagement de la zone commerciale Eberling, et partant, pouvoir évaluer l'évolution de nos recettes. Il indique que la demande de permis de construire pour le SUPER U a été déposée. Le délai d'instruction est de 6 mois, y compris la consultation de la C.D.A.C.

- Commissions de la C.C.I.G. : Mme CHRETIEN rappelle qu'il avait été envisagé de nommer des délégués supplémentaires dans les commissions de la Communauté de Communes. Le Maire demande que des propositions soient faites pour la prochaine réunion du Conseil.

- Communauté de Communes Ill et Gersbach : M. RIEGERT informe qu'un appel d'offres va être lancé pour le ramassage des déchets par pesée-embarqué.

- Incivilité : Mme FARNEL demande, au nom de parents d'élèves, le passage de la Brigade verte avant et après les cours. Il est demandé que les Gardes Champêtres effectuent des actions de prévention pour rendre attentifs les parents des incivilités et des dangers dont ils sont la cause.

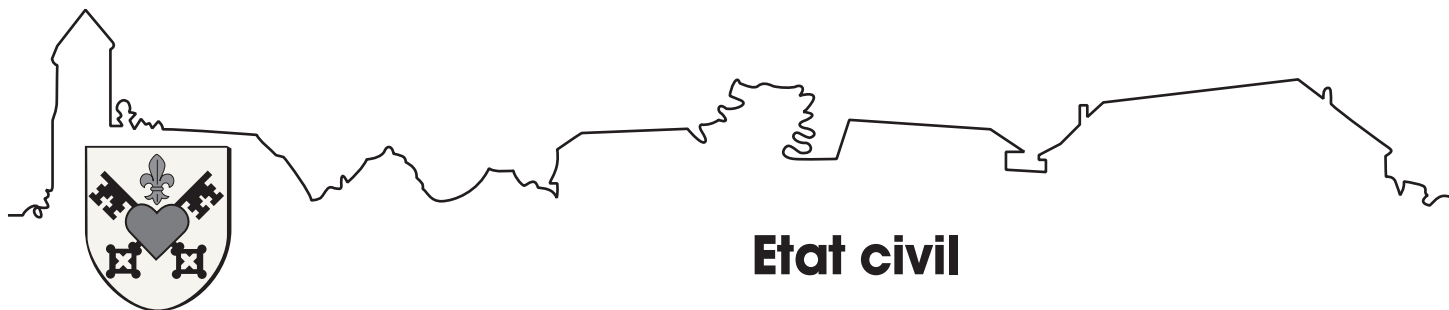
M. EGGENSPIELER rappelle qu'il était prévu que les élèves des écoles primaires sortent par le petit portail situé vers la salle polyvalente, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il est aussi rappelé le projet de sens unique dans la rue des Ecoles. Il est proposé de supprimer des places de stationnement devant le grand portail.

- Elections : M. SCHIELIN rappelle que les élections européennes auront lieu le 7 juin prochain. Il cherche encore des membres pour siéger.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 23H00.





## Etat civil

### NAISSANCES :

- Le 03 mars 2009 : SCRIMA-MORE Odin, de SCRIMA Aurélien et de MORE Sandrine
- Le 30 mars 2009 : CAMILLONE Angeline, Maria, de CAMILLONE Michel et de VATERLAUS Sandra
- Le 30 mars 2009 : KLEIN Raphaël Geoffrey, de KLEIN Geoffrey et de BAPST Sophie
- Le 11 avril 2009 : MOLINA Matthias, Clément, Emilio, de MOLINA Marco et de JERMANN Jennifer
- Le 05 mai 2009 : STEHLIN Lyséa, Marianne, Cécile, de STEHLIN Emmanuel et de FERBER Aurélie
- Le 28 mai 2009 : YURTDAS Ecrin, de YURTDAS Halil et de PERRON Déborah
- Le 02 juin 2009 : LITZLER Elsa, Marie, Irène, de LITZLER Christophe et de MARTIN Michèle
- Le 13 juin 2009 : BILLAND Xavier, Morand, Eugène, de BILLAND Dominique et de HERRO Nadine
- Le 26 juin 2009 : GOMEZ Alycia, Maria, de GOMEZ Ludovic et de LITZLER Sabrina
- Le 10 juillet 2009 : HULARD Maëlys, de HULARD Jérôme et de VOGEL Jessica

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs sincères félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveaux nés.

### MARIAGE :

- Le 23 mai 2009 : BOETSCH Patrick et OTCKOVSY Gertrud

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs vœux de bonheur aux jeunes mariés.

### DÉCÈS :

- Le 24 mars 2009 : Mme MULLER Marie-Gabrielle, née DIETSCHY le 16 mars 1945 à WALDIGHOFFEN
- Le 12 mai 2009 : M. MORGEN Charles, né le 30 octobre 1938 à BETTENDORF
- Le 10 juillet 2009 : M. GSCHWIND Edouard, né le 3 novembre 1924 à WALDIGHOFFEN



Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs condoléances aux familles des défunts.



## La vie communale

### PERMIS DE CONSTRUIRE

NOMS ET PRÉNOMS	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
MARTIN Bruno	2, impasse des hirondelles	Réalisation d'un auvent à toit plat

### DECLARATION PREALABLE

GODINAT Stéphane	Rue des étangs	Réalisation d'un auvent à toit plat
EGLIN Jean	Rue des coquelicots	Terrain à aménager en vue de la construction d'une maison
SDIS 68	Rue d'Oberdorf	Edification d'un pylône de transmission
RENTZ Bernard	21, rue de Ferrette	Remplacement d'une porte d'entrée en bois par une porte PVC vitrée blanche
SCI LES BROTHERS	3, rue de Roppentzwiller	Edification d'un muret d'une hauteur de 2m
GISSINGER Bernard	Impasse des cigales	Création de 2 parcelles en vue de la construction de 2 maisons individuelles
Commune de WALDIGHOFFEN	Rue des étangs	Terrain à aménager en vue de la construction d'un EHPAD
STACKLER Christophe	4, rue des Barons d'Eptingen	Réalisation d'une piscine
PETITJEAN Sébastien	1, impasse des alouettes	Pose de panneaux solaires
BRADY Christopher	1, impasse des rossignols	Couverture d'une toiture par une structure en aluminium
HENLIN Paul	24, rue du 19 Novembre	Edification d'une clôture



## Les Anniversaires

### AOÛT

01.08 : Madame KUBLER – SCHMITT Geneviève, née en 1939	70 ans
04.08 : Madame HOFF – HENGY Jeanne, née en 1939	70 ans
07.08 : Monsieur KUBLER Paul, né en 1931	78 ans
Madame SPRINGINSFELD – GROSHEITSCH Marie-Louise, née en 1932	77 ans
12.08 : Madame SCHMITT – SAUNIER Alphonsine, née en 1913	96 ans
14.08 : Monsieur KOCH Walter, né en 1936	73 ans
16.08 : Madame HOFF – GUGEL Marguerite, née en 1936	73 ans
18.08 : Monsieur GANSER Bernard, né en 1931	78 ans
20.08 : Monsieur LITZLER Fernand, né en 1936	73 ans
23.08 : Monsieur GISSINGER Antoine, né en 1939	70 ans
28.08 : Madame BURGER – BAEUMLIN Marguerite, née en 1928	81 ans
Monsieur SCHMITT Elmar, né en 1936	73 ans
30.08 : Madame GROSHEITSCH Rosa, née en 1923	86 ans
31.08 : Madame SOEHNLEN – RICHART Paulette, née en 1933	76 ans

### SEPTEMBRE

04.09 : Monsieur MARME Jean-Jacques, né en 1932	77 ans
Madame FRELECHOUX Marguerite, née en 1935	74 ans
05.09 : Madame WELKER – SCHMIDLIN Paulette, née en 1927	82 ans
07.09 : Monsieur BURGET Albert, né en 1936	73 ans
08.09 : Madame GSCHWIND – BRUNNER Maria, née en 1919	90 ans
Monsieur ERB Marius, né le 1934	75 ans
11.09 : Monsieur HENLIN Paul, né en 1930	79 ans
14.09 : Madame KEPPI – FLEURY Eugénie, née en 1924	85 ans
18.09 : Monsieur MUNCK Gérard, né en 1930	79 ans
22.09 : Madame HABY – SCHUR Mireille, née en 1927	82 ans
Monsieur MEYER Roger, né en 1939	70 ans
23.09 : Monsieur BAEUMLIN Antoine, né en 1934	75 ans
24.09 : Madame GRIENENBERGER – WEIGEL Mathilde, née en 1922	87 ans
25.09 : Monsieur NUSSBAUMER Walter, né en 1932	77 ans
26.09 : Monsieur CATHALA Pierre, né en 1939	70 ans
28.09 : Monsieur WALCH Jean-Paul, né en 1938	71 ans

## OCTOBRE



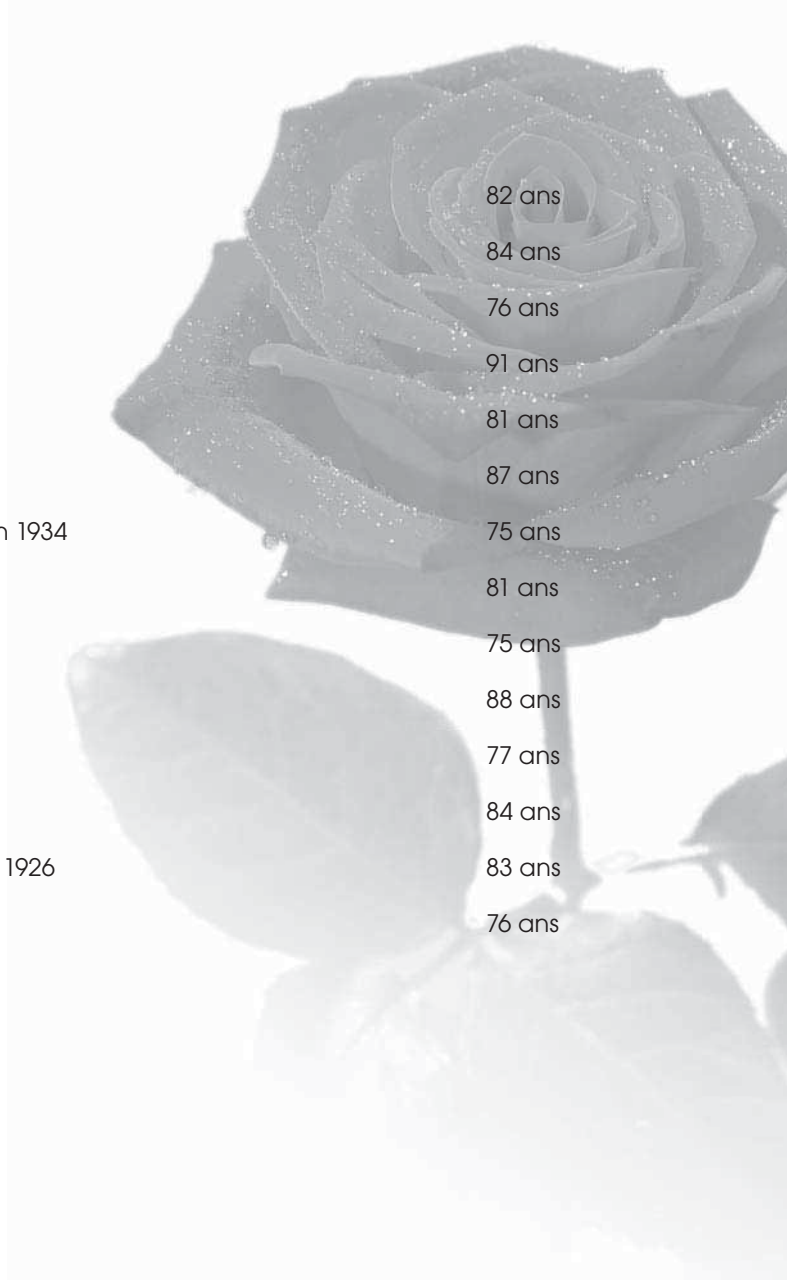
02.10 : Madame METZGER – ZELLER Marie-Thérèse, née en 1926	83 ans
03.10 : Monsieur FABREG Gérard, né en 1936	73 ans
05.10 : Monsieur HEMMERLIN Jean-Marie, né en 1932	77 ans
07.10 : Madame FREY – MULLER Jeanne, née en 1919	90 ans
10.10 : Madame BURGET – SIMON Cécile, née en 1930	79 ans
11.10 : Madame MISLIN – ERB Marie Louise, née en 1933	76 ans
12.10 : Madame BRINGEL – GUERRE Denise, née en 1936	73 ans
13.10 : Madame WALKOWIAK – GUSSY Marie-Louise, née en 1937	72 ans
16.10 : Madame SCHUR –SCHIELIN Maria, née en 1913	96 ans
20.10 : Madame LINDER – MEYER Denise, née en 1928	81 ans
24.10 : Madame KUBLER – GISSINGER Agathe, née en 1928	81 ans
Monsieur DROXLER André, né en 1936	73 ans
26.10 : Madame BECKER – BRUCK Carmen, né en 1934	75 ans
27.10 : Madame EGLIN – LABORDE Hélène, née en 1920	89 ans
Madame BOHRER – GSCHWIND Germaine, née en 1927	82 ans
Madame RENTZ – STOECKLIN Odile, née en 1933	76 ans
29.10 : Madame BACCUS – LAQUESTE Monique, née en 1933	76 ans

## NOVEMBRE

02.11 : Madame RAPPENECKER – KUBLER Marie-Thérèse, née en 1930	79 ans
07.11 : Monsieur SPRINGINSFELD Victor, né en 1920	89 ans
Monsieur HENLIN Henri, né en 1924	85 ans
08.11 : Madame BURGER – HENLIN Georgette, née en 1929	80 ans
09.11 : Monsieur GRAUSSE René, né en 1927	82 ans
Madame SCHNETZER – GOLDEMANN Marguerite, née en 1930	79 ans
13.11 : Monsieur GLANTZMANN Henri, né en 1928	81 ans
14.11 : Madame RUMMERHART – MERIAUX Marguerite, née en 1924	85 ans
Madame MUNCH – SPRINGINSFELD Georgette, née en 1925	84 ans
Madame GARCIA – RUETSCH Odette, née en 1936	73 ans
17.11 : Madame HAAS – LINDECKER Hélène, née en 1914	95 ans
19.11 : Mademoiselle BAEUMLIN Marie-Louise, née en 1926	83 ans
22.11 : Madame ODING – GISSINGER Marthe, née en 1926	83 ans
26.11 : Monsieur KUENY Albert, né en 1914	95 ans
28.11 : Madame ENDERLIN – SPECKLIN Colette, née en 1931	78 ans

## DECEMBRE

07.12 : Madame KOCH – ALZON Madeleine, née en 1927	82 ans
10.12 : Monsieur BRUNNER Charles, né en 1925	84 ans
Monsieur DELUNSCH Bernard, né en 1933	76 ans
12.12 : Madame JAULIN – ZELLER Donatienne, née en 1918	91 ans
Monsieur SCHMIDLIN Paul, né en 1928	81 ans
15.12 : Madame DURAIN – WERMUTH Marie, née en 1922	87 ans
16.12 : Madame NUSSBAUMER – ANDELFINGER Solange, née en 1934	75 ans
21.12 : Monsieur GISSINGER Charles, né en 1928	81 ans
Monsieur PFAFF André, né en 1934	75 ans
23.12 : Madame RENKER – DENNY Jeanne, née en 1921	88 ans
25.12 : Madame BLONDE Jeanne, née en 1932	77 ans
26.12 : Madame BILLAND – RICHART Hortense, née en 1925	84 ans
30.12 : Madame REGER – SCHAFFHAUSER Marie-Louise, née en 1926	83 ans
31.12 : Monsieur BLATTER Roland, né en 1933	76 ans



*La vieillesse est noble, lorsqu'elle se défend elle-même,  
garde ses droits, ne se vend à personne,  
et jusqu'au dernier souffle domine sur les siens.*

Cicéron





## ECOLE PRIMAIRE : bilan financier et dérogations scolaires



L'Education de nos enfants fait partie de ces domaines dont on peut dire qu'ils n'ont pas de prix.

Ils ont cependant un coût qui est loin d'être négligeable et qu'il convient donc de maîtriser dans les limites de la mission qui nous est confiée.

L'école primaire de WALDIGHOFFEN a été de tous temps un lieu d'accueil de nombreux enfants extérieurs.

Ce phénomène a été longtemps lié à notre histoire notamment économique, de nombreuses personnes exerçant leur activité professionnelle chez nous. Ce fut également lié au cas de jeunes nés chez nous mais qui durent s'établir ailleurs au temps jadis où les terrains constructibles étaient rares chez nous et souhaitaient cependant faire garder leurs enfants par leurs parents.

Depuis quelques années, la création du cursus bilingue a pris le relais pour inciter des parents n'habitant pas chez nous mais soucieux de donner à leurs enfants les meilleures chances de maîtriser la langue allemande à les inscrire dans notre école communale.

C'est ainsi que bon an mal an, la proportion des enfants extérieurs s'avère constituer le tiers des effectifs globaux soit l'équivalent de la moitié de nos propres enfants.

Au début des années 2000, nous avons lancé le grand projet de rénovation et d'extension de notre groupe scolaire en créant 3 classes supplémentaires. La qualité du projet combiné au lancement du cursus bilingue aboutit très rapidement à une nouvelle saturation des locaux qui nous amena à réfléchir à une nouvelle politique de l'accueil en commençant par estimer la charge financière de notre école communale et son impact sur nos finances publiques.

Les conclusions furent édifiantes à tous égards.

### PRINCIPES DE FINANCEMENT DE L'ECOLE COMMUNALE :

La répartition des charges financières relevant de l'Ecole se fait de la façon suivante :

- A la charge de l'Etat : les salaires et autres frais annexes liés aux enseignants
- A la charge de la Commune : la mise à disposition des locaux d'enseignement et des espaces nécessaires ainsi que l'ensemble des autres frais de fonctionnement

### ESTIMATION DES CHARGES FINANCIERES PAYEES PAR LA COMMUNE :

En 2003, en fin des grands travaux de rénovation et d'extension de notre groupe scolaire, nous avons procédé à l'évaluation de la charge financière pesant chaque année sur notre budget communal au titre de la gestion de la compétence de l'enseignement primaire (Maternelle et Elémentaire).

Leur récapitulation donne les résultats suivants :

• Charges à caractère immobilier et d'entretien :	162 000 €
• Charges courantes directes :	119 800 €
• Frais de gestion :	14 000 €
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>295 800 €</b>

A titre d'appréciation, ce montant équivalait en 2003 à 61 % du montant de l'ensemble des impôts locaux encaissés par notre Commune.

L'Ecole comptait à ce moment là 187 élèves.

Le coût par élève fréquentant notre Etablissement primaire s'élevait donc, toutes charges comprises, à 1580 Euros.

En ne prenant en compte que les charges de fonctionnement directes, ce coût s'avère être de 636 Euros par élève.



## REPARTITION DES EFFECTIFS 2009 :

En cette année scolaire 2008/2009, le nombre d'enfants fréquentant notre Ecole Primaire était de 192 dont 69 (36%) venant de 16 Communes extérieures.

Leurs demandes de dérogations avaient été acceptées en application de la réglementation du Code de l'Education Nationale et au vu d'une jurisprudence découlant d'une décision du Tribunal de Strasbourg concernant le bilinguisme.

## REGLEMENTATION CONCERNANT LA SCOLARISATION D'ELEVES EXTERIEURS :

Le Code de l'Education oblige l'accueil pour des raisons professionnelles, les fratries et pour des raisons médicales.

Le Tribunal Administratif obligeait l'accueil pour les candidats bilingues ne pouvant recevoir cet enseignement dans leur commune de résidence.

Le Code de l'Education fixe en contrepartie le principe d'une participation financière de la Commune de résidence, calculée sur la base des charges de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la Commune d'accueil et fixée par accord amiable entre ces Collectivités. A défaut d'accord, il appartient au Préfet d'en fixer le montant après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

## EVALUATION DU COUT D'HEBERGEMENT DES ELEVES EXTERIEURS :

Limitée à la seule part des charges directes de fonctionnement, ce coût se montait tout de même pour 2007 à 123 052, 78 € pour 189 élèves soit 651,07 € par élève.

Sur la base de 68 élèves extérieurs, la charge correspondante représentait donc plus de 44 000 € pour notre budget communal.

Le Conseil Municipal a donc décidé de demander une participation à ces frais auprès des Communes extérieures dont les enfants fréquentaient notre école.

## REACTIONS DES MUNICIPALITES EXTERIEURES :

Notre demande s'est heurtée à une hostilité presque générale voire parfois une agressivité surprenante auprès des Elus concernés.

En dernier ressort M. le Sous-Préfet d'Altkirch a soumis à décision des Communes concernées un protocole d'accord prévoyant :

- D'une part, une limitation des participations aux seuls frais d'écolage limités à un montant de 80 € par élève pour l'année scolaire
- D'autre part une limitation des dérogations aux seules fratries et excluant le bilinguisme.

A ce jour, aucune réponse officielle ne nous est parvenue mais les informations reçues augurent mal de résultats positifs malgré la modicité de la participation proposée.

**Cet exemple montre bien les difficultés rencontrées dans le Sundgau pour trouver un consensus raisonnable entre Elus aux réels problèmes posés et nos habitants se sentent souvent pris en otage sans comprendre pourquoi.**

**La grande victime sera sans nul doute l'enseignement du bilinguisme dans notre secteur dans la mesure où nous limiterons au maximum les dérogations extérieures qui resteraient au frais des seuls contribuables de WALDIGHOFFEN.**

En tout état de cause, nous ne manquerons pas de vous informer sur les décisions prises par chacun des Conseils Municipaux concernés.

*Votre Maire  
Henri HOFF*





## Feu vert pour la construction d'une EHPAD à Waldigoffen

Les difficultés auront été nombreuses et dans ce dossier nous avons connu le pire et heureusement le meilleur, mais désormais les dés sont jetés : les travaux pourront démarrer dès l'automne prochain.

### REMERCIEMENTS :

Je voudrais remercier tous ceux qui auront accepté de s'inscrire dans le Comité de soutien pour la réalisation de cette maison médicalisée qui va pouvoir désormais démarrer très prochainement.

Mais il me revient de remercier tout particulièrement M. Antoine LANG et ses deux sœurs, propriétaires du terrain d'implantation avec qui j'ai pu en ce 28 mai 2009, signer l'acte d'acquisition du terrain d'emprise d'une surface totale de 2,11 hectares dont 1,37 hectare situé en secteur constructible.

Un merci tout particulier aussi à M. Gérard SCHUR, exploitant de cette parcelle qui a accepté spontanément et sans dédommagement aucun, de libérer le terrain pour un démarrage immédiat.

Un grand merci également à M. Francis DEMUTH, notre ancien Conseiller Général et Maire de SEPOIS le BAS dont la Commune devait dans un premier temps recevoir l'ensemble des 140 lits du projet et qui m'a proposé de partager cet important équipement structurant.

Merci également à M. Rémy WITH, 1<sup>er</sup> Vice Président du Conseil Général pour son soutien décisif à la décision d'implantation à WALDIGHOFFEN et à l'Armée du Salut, co-financeurs de l'opération qui ont accepté de couvrir le surcoût lié à l'éclatement en deux structures.

### PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PROJET :

La seule condition posée aux Communes d'implantation était la mise à disposition gratuite du terrain d'implantation viabilisé de manière à pouvoir contenir les prix de journée dans des limites acceptables à savoir aux alentours de 55 /jour

La valeur réelle de ce terrain au vu des transactions foncières actuelles avoisine 500 000 €.

Les héritiers de M. Philippe LANG (que les Anciens ont bien connu), qui sont restés très attachés à notre village ont voulu faire un très beau geste en nous le cédant au prix inespéré de 180 000 Euros.

Autre bonne nouvelle : les Services d'ERDF ont accepté de mettre gratuitement en souterrain la ligne moyenne tension qui surplombe la parcelle.



### DIFFICULTES RENCONTREES :

Les difficultés de tous ordres ont été nombreuses :

#### • Acquisition foncière :

Je ne souhaite pas m'étendre sur le feuilleton vécu pendant les démarches entreprises pour l'acquisition du premier terrain pressenti.

Une note de synthèse retraçant les diverses péripéties et précisant l'origine des parcelles concernées, classée en bonne place dans le dossier permettra aux futurs historiens locaux d'en ressusciter les éléments profonds.

La conclusion rapide de l'acquisition du terrain définitif n'en revêt que plus de valeur.

#### • Financements :

Ce projet a été rattrapé par une volonté de restriction des crédits et l'obtention du financement de 140 lits supplémentaires - alors que moins du tiers était prévu pour l'ensemble du Département sur plusieurs années - tient presque du miracle.

#### • Administrative :

Les divers agréments techniques et sanitaires déjà longs et difficiles à rassembler risquaient de se trouver périmés suite aux retards accumulés dans l'acquisition du terrain.

#### • Extérieure :

Rien qu'une anecdote : l'adjoint d'un village proche est venu en personne, un samedi matin, vérifier que ce terrain ne se trouvait pas situé en ... zone inondable !

### MONTANT DES INVESTISSEMENTS :

Le coût du projet de construction de cet Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes sur le seul site de WALDIGHOFFEN a été estimé à 4 270 000 € HT (valeur mars 2006) non compris les frais de prestations intellectuelles (environ 20 %)

### EMPLOIS CRES :

Le personnel constituera le principal poste budgétaire de la future maison de retraite.

Les besoins ont été chiffrés à 31,6 Equivalents Temps Plein.



## Site internet de la commune de Waldighoffen

Afin de pouvoir bénéficier d'un nouveau système de tarifs pour la gestion des communications téléphoniques de la Mairie, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un nouveau matériel d'équipement qui nous permet entre autres d'avoir recours à un système de tarifications à durée illimitée.

Notre abonnement inclut également l'ouverture d'un **SITE INTERNET** auquel nous pensions certes déjà depuis quelque temps.

Mais je voudrais exprimer ici toute ma reconnaissance à Stéphanie RIBSTEIN qui, spontanément, s'est immédiatement mise à l'ouvrage pour donner corps à ce projet auquel je tiens personnellement beaucoup.

Ayant durant plusieurs années assuré l'enrichissante et très diverse mission d'accueil en notre Mairie, elle est évidemment particulièrement bien placée pour connaître vos attentes pour la satisfaction de vos besoins d'information dans le quotidien et donc repérer les différentes rubriques qui vous intéressent au premier chef.

Nul doute que ce nouvel outil modifiera en profondeur les relations entre vous et votre Mairie.

Par un simple CLIC vous pourrez ainsi vous informer sur le fonctionnement de nos différents services, connaître les heures d'ouverture, retrouver les démarches à suivre, vous familiariser avec les différents formulaires, vous enquêter sur les animations prévues, choisir votre livre de lecture préféré en notre médiathèque, consulter la liste de nos commerçants, artisans et professions libérales, suivre les décisions de vos Elus au fil de l'eau et l'évolution de nos projets...

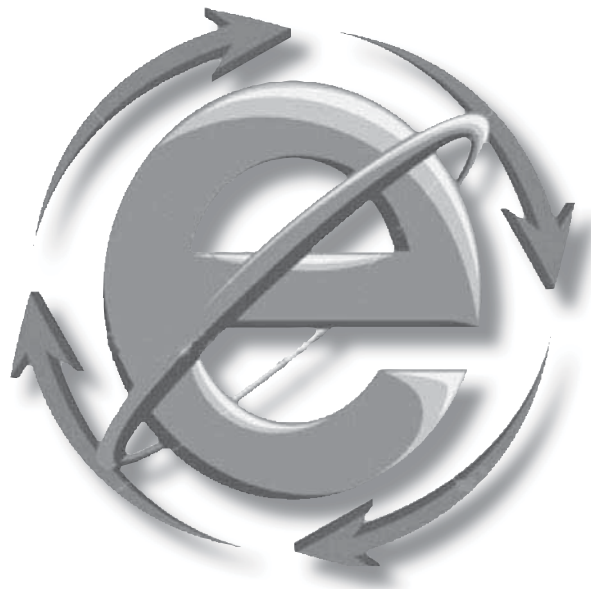
Grâce aux liens avec d'autres Sites extérieurs, nous essaieront d'enrichir encore plus ce nouveau Service d'information.

Je suis convaincu que vous serez de plus en plus nombreux à vous approprier ce nouveau moyen de communication et de dialogue.

Nous essaierons, pour notre part, de répondre au mieux à vos attentes tout en sachant que par certains aspects cela reste un challenge difficile.

La création de notre Site communal est une première et une bonne chose, plus important sera maintenant de le porter dans la durée et de l'adapter au fur et à mesure pour le perfectionner sans cesse.

*Votre Maire  
Henri HOFF*



<p><b>Page d'accueil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Le mot du Maire</li> <li>_ Les actualités dans le village</li> <li>_ Photo</li> </ul>	<p><b>Mairie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Les coordonnées de la Mairie et Plan de la Commune</li> <li>_ Les permanences PAIO et CARITAS</li> <li>_ Les liens vers les autres sites de Waldighoffen</li> </ul>	<p><b>Le village</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Le cimetière communal</li> <li>_ Les lieux de culte</li> <li>_ Diaporama de photos du village</li> </ul>	<p><b>Les projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Le futur CIS</li> <li>_ Le futur EHPAD</li> </ul>	<p><b>Médiathèque</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Les coordonnées de la Médiathèque</li> <li>_ Tarifs / cartes de membre</li> <li>_ Nouveautés (livres et périodiques)</li> </ul>
	<p><b>Conseil Municipal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Liste des membres du Conseil Municipal</li> <li>_ Date de la prochaine réunion et les derniers comptes rendus approuvés</li> </ul>	<p><b>Animations Médiathèque</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Diaporama de photos</li> <li>_ Planning des ateliers et des conférences</li> </ul>		
	<p><b>Vos démarches</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Faire ses papiers d'identité</li> <li>_ Les démarches de citoyen</li> <li>_ Les démarches d'état civil</li> </ul>			
	<p><b>Urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ P.C., D.P., et C.U. accordés</li> <li>_ Liens vers des sites d'urbanismes et formulaires téléchargeables</li> <li>_ P.O.S.</li> </ul>			
<p><b>Ecole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Coordonnées de l'école</li> <li>_ Calendrier des vacances</li> <li>_ Lien vers le site de l'Education Nationale</li> </ul>	<p><b>Commerces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Liste par activités et annuaire des commerçants et artisans de Waldighoffen</li> <li>_ Les actualités des commerçants</li> <li>_ Photo</li> </ul>	<p><b>Vie associative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Liste des associations de Waldighoffen</li> <li>_ Les actualités des asso,</li> <li>_ Diaporama de photos</li> </ul>	<p><b>Salle communales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ La salle polyvalente</li> <li>_ La salle associative</li> <li>_ Planning de manifestations</li> </ul>	<p><b>Infos pratiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Les professions libérales de Waldighoffen</li> <li>_ les hopitaux, infirmières, ...</li> <li>_ Les numéros d'urgence et d'écoute</li> </ul>
<p><b>ComCom Ill&amp;Gersbach</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Les coordonnées de la CCIG ses membres et ses compétences</li> <li>_ Les tarifs et les lieux de dépôt</li> <li>_ Les services Petite enfance, RAM et crèche</li> </ul>				



## Demande de Passeport Biometrique

Vous devez déposer votre demande auprès des services d'une des mairies suivantes dans le Haut-Rhin :

**Altkirch, Andolsheim, Cernay, Colmar, Dannemarie, Ensisheim, Ferrette, Guebwiller, Habsheim, Illzach, Kaysersberg, Masevaux, Mulhouse, Munster, Neuf-Brisach, Ribeauvillé, Rixheim, Rouffach, Saint-Amarin, Saint-Louis, Sainte Marie aux mines, Sierentz, Thann, Wintzenheim, Wittelsheim et Wittenheim**

ou bien dans toute mairie habilitée dans un autre département.

### **ATTENTION :**

- votre passeport vous sera remis par la mairie où vous avez déposé la demande. (Le délai d'obtention est de 2 semaines environ, qui peut être rallongé à l'approche des départs en vacances.)
- il faut compter une ½ heure de présence par personne lors du dépôt de la demande de passeport en mairie.

### **Pièces à fournir pour l'établissement d'un passeport biométrique :**

- le formulaire de demande complété et signé
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance en original et récent (en faire la demande à votre mairie de naissance, par courrier ou par mail)
  - Pour les ressortissants français nés à l'étranger : la copie intégrale de l'acte de naissance est à se procurer auprès des services centraux de l'état civil du Ministère des Affaires Étrangères de Nantes.
  - Pour les personnes majeures né(e)s à l'étranger ou en France et de parents nés à l'étranger : fournir le décret de naturalisation, d'acquisition de la nationalité française, certificat de nationalité française...

#### **ATTENTION : le livret de famille n'est plus accepté pour justifier de son état-civil**

- 1 justificatif de votre domicile, à vos nom et prénom (document original et de moins de 3 mois)  
OU si vous êtes hébergé chez quelqu'un (ex : enfant majeur vivant chez ses parents), fournir une attestation d'hébergement, copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.
- 2 photographies d'identité récentes, identiques et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, de format de 45 mm de haut et 35mm de large.
- Timbres fiscaux (le montant varie selon que les photos auront été réalisées en mairie ou chez un photographe).

	Photos prises en Mairie	Photos prises chez le photographe
Personnes majeures	89 €	88 €
Personnes mineures de 15 ans et plus	45 €	44 €
Personnes mineures de moins de 15 ans	20 €	19 €

- Votre ancien passeport en cas de renouvellement
- Une déclaration de perte ou de vol s'il y a lieu
- En cas de changement d'état matrimonial : toute pièce prouvant ce changement (extrait d'acte de mariage, copie du jugement de divorce,...)

**NB : la prise d'empreintes digitales est obligatoire à partir de 6 ans.**





# La Médiathèque

Ceux qui suivent l'activité culturelle de notre Commune ont déjà pu apprécier à sa juste valeur la qualité et la diversité des animations lancées par notre toute jeune Médiathèque. Vous pouvez aussi en trouver les échos dans les pages de ce bulletin communal.

Nous voici désormais en trêve estivale et en cette fin du mois de juillet se tiennent les derniers «Ateliers» et autres «Promenades contées».

Mais après ce mois d'août, dès les premiers jours de septembre, un nouveau programme, encore plus soutenu vous est proposé.

Histoire, Flore, Santé, Bien-être, Littérature, Polars, Arts, Gastronomie, Connaissance du Monde : il y a des thèmes qui pourront intéresser chacune et chacun.

Vous êtes tous invités et pouvez trouver le détail et le calendrier de ces multiples rencontres en consultant le tableau ci-dessous. (Contact auprès de Christiane Vallin au 03 89 68 94 40 pour tout renseignement ou inscription).

Ce rajoute au programme ci-dessous, l'évènement suivant :

19 Novembre : audition de l'année 2009/2010 de l'école de la JAS



## PROGRAMME AUTOMNAL

24-juil	<b>Ballade contée</b> dans la forêt de Waldighoffen	Départ à 20h à la Médiathèque, 2 rue Nathan Katz	Conteuse d'Ardèche : Anne HENGY
11-sept	<b>Rencontre littéraire</b> d'auteurs de Biographies dont « Les femmes les plus célèbres d'Alsace »	à 20h à la Médiathèque, 2 rue Nathan Katz	Christine MULLER et Michel LOETSCHER
18-sept	<b>Soirée reportage</b> : La dynamique de Caritas dans le Sundgau, action humanitaire des jeunes du Sundgau au Sénégal	à 19h30 Salle Associative du Forum, rue des Ecoles	Yamina SUTTER et Michel DUGARDIN
25-sept	<b>Conférence</b> autour de la protection de la faune et la flore/ <b>Causerie</b> autour du roman "Le Rain du Diable"	à 19h30 Salle Associative du Forum, rue des Ecoles	Pascal HANS et son Association « Oiseaux Nature »
	<b>Atelier Pédagogique</b> "A la découverte de la Nature afin d'assurer sa protection" pour les scolaires de Waldighoffen	Forêt de Waldighoffen	
02-oct	<b>Conférence /débat</b> : Se soigner avec les plantes des Vosges	à 20h à la Médiathèque, 2 rue Nathan Katz	Elisabeth BUSSE, ex-pharmacienne à Waldighoffen
09-oct	<b>Conférence /découverte du Shiatsu</b> , le mieux être dans la santé !	à 20h à la Médiathèque, 2 rue Nathan Katz	Béatrice et Patrick JASINSKI
16-oct	<b>Causerie / Exposition</b> : « Les cartes postales humoristiques » en association avec la Société d'histoire de Waldighoffen	à 20h à la Médiathèque, 2 rue Nathan Katz	Bernard FISCHBACH et Thibault GAUTHIER
23-oct	<b>Soirée " frissons"</b> Révélation de 3 nouveaux Polars	à 20h à la Médiathèque, 2 rue Nathan Katz	Joseph FARNEL/ Jean -Marie STOERCKEL/ Renée HALLEZ / Grégoire GAUCHER
	Une <b>expo-débat</b> 14-18 traitant de la construction du front et de l'évacuation des communes		Bernard BURTSCHY
	<b>Présentation</b> du 2 <sup>ème</sup> ouvrage du Colonel BUCHER en 2 <sup>ème</sup> partie de la soirée	à 20h à la Médiathèque, 2 rue Nathan Katz	Michel BUECHER
3 au 13 nov	<b>Exposition sur la première guerre mondiale</b> préparée par M. BURTSCHY, en association avec la Société d'histoire de Waldighoffen	Médiathèque, 2 rue Nathan Katz	Bernard BURTSCHY et la Société d'histoire de WALDIGHOFFEN
	<b>Causerie/ Débat</b> avec les scolaires de Waldighoffen	Médiathèque, 2 rue Nathan Katz	Bernard BURTSCHY
23 au 27 nov	<b>Exposition/ Découverte /Voyage en Pologne</b> <b>Dégustation</b> de mets polonais le vendredi à 19h30	Salle Associative du Forum et à la Médiathèque	Georges BLASZCZYK
24 et 25 nov	<b>Exposition de gravure laser</b> personnalisée en 2D et 3D	Médiathèque, 2 rue Nathan Katz	Pascal COLIN
03-déc	<b>Atelier de Cuisine</b> « Je concocte mon festin de Noël» <b>MENU :</b> • Foie gras à la brisure de truffes • Saint-Jacques en brochettes au coulis de morilles • Sorbet à la vendange tardive • Filet de bœuf en feuilleteage, sauce au vin rouge • Sorbet à la mandarine et aux marrons glacés au croustillant à l'orange	Atelier à la salle associative du Forum  <b>12 places sur réservation</b>	Tony HARTMANN
	<b>Dédicace</b> "Variation autour de la choucroute"	de 14h30 à 17h à la Médiathèque	
09-déc	<b>Rencontre et Dédicace</b> avec "Peter POTH et le monde magique du verso"	de 14h à 17h à la Médiathèque	Jay ALIS
11-déc	<b>Café pédagogique</b> avec les collégiens et les lycéens "Et le mail s'envole comme un oiseau"	journée à la Médiathèque	Anne CALIFE
	<b>Conférence /débat</b> : L'homme et les nouvelles technologies/ Les accros du Web...	à 20h à la Médiathèque, 2 rue Nathan Katz	
18-déc	<b>Rencontre musicale</b> : Spectacle de Poésie et de chanson	à 20h à la Médiathèque, 2 rue Nathan Katz	Brigitte et Michel FUCHS Christian GRANDTHURIN



## Pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'ACAW : une grande opération commerciale

Partant du principe de la mutualisation des moyens pour la promotion du commerce, de l'artisanat et des services locaux, les membres fondateurs de l'ACAW, autour du président Heinis, en 1984, ont tracé des objectifs ambitieux, encore valables aujourd'hui.

Regroupés au sein d'un groupement local dynamique, les commerçants ont donc œuvré ensemble, durant ce quart de siècle pour séduire et fidéliser la clientèle de notre région en organisant des opérations attractives. Ainsi, une douzaine de voitures, des milliers d'euros en bons d'achat, des centaines de cadeaux, lots, voyages, repas gastronomiques, journées de bien-être ont été offerts aux heureux clients gagnants. Et chaque année, le bénéfice de l'opération de Noël, l'animation d'envergure de l'ACAW a été attribué à des œuvres diverses : IME de Riespach, APEI de Hirsingue, Conseil de Fabrique de Waldighoffen,...

En résumé, l'ACAW essaie de faire le maximum pour offrir le choix, le prix, la qualité et le service que l'acheteur est en droit d'attendre des professionnels de proximité, acteurs de l'économie locale.

Dans cet objectif, et pour fêter le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la création de notre association, le Comité a monté une grande opération commerciale du 8 au 28 juin 2009, soutenu

par 24 enseignes locales de l'ACAW. L'effort a été mis, tant sur la communication que sur la dotation financière, pour la clientèle. Les tickets de tombola « double chance » permettent au grattage de décrocher 200 bons d'achat de 15 euros et au tirage de remporter une magnifique croisière en Méditerranée de 12 jours pour 2 personnes, d'une valeur de 3 400 euros.

Comme il est de tradition, et dans le but de soutenir et de faire connaître tout nouveau membre de l'ACAW, ce tirage s'est déroulé dans les locaux de la société de coaching de Frédéric HOFF le 29 juin dernier. Le sort a désigné Sabrina LUX de Muespach, l'heureuse gagnante du gros lot.

A la réussite de cette opération, il convient d'associer les membres de notre Comité, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Conseil Général, le bourg-centre de Waldighoffen et Promowal qui nous soutiennent amicalement.

Enfin et surtout, un grand merci à nos clients, fidèles ou occasionnels, afin que l'acte d'achat reste un moment satisfaisant et convivial malgré tout.

*Fabien DIETSCHY  
Président de l'ACAW*





## Le Cercle d'Histoire de Waldighoffen

est composé de passionnés par l'histoire, partageant tout simplement une même envie de sauvegarder tout ce qui a trait à l'histoire du village.

Notre association a pour objet de promouvoir et de pérenniser l'histoire du village, de ses habitants ainsi que l'Histoire en général.

Elle a pour but de rassembler, répertorier et conserver tous documents ou objets se rapportant à la vie d'autrefois et d'aujourd'hui. Elle s'intéresse à l'histoire locale dans son sens le plus large (histoire, folklore, vie culturelle, histoire des familles, activités sportives, etc...) et entend perpétuer la mémoire des habitants du village, qu'ils aient joué un rôle important dans la vie publique ou non. Elle s'efforce de mieux faire connaître le patrimoine local. Elle se dote de moyens d'action comme la tenue de réunions, conférences, organisations d'expositions, de sorties et la collecte d'objets anciens. Elle se constitue une photothèque composée de photos que les habitants du village ont bien voulu nous prêter pour être scannées (un grand merci aux personnes qui nous ont déjà prêté des photos). Elle participe à la vie associative du village et effectue des recherches.

Vous souhaitez vous remémorer vos souvenirs d'antan, découvrir la vie de vos parents et grands parents : Notre jeune association, créée le 16 janvier 2009, compte une vingtaine de membres et accueillera avec plaisir des nouveaux membres.

**Le président, Joseph Haas** téléphone : 03 89 07 92 01 - [mail : haas.joseph@club-internet.fr](mailto:haas.joseph@club-internet.fr)



Nous avons collecté un grand nombre de photos et ne connaissons pas toujours toutes les personnes qui y figurent. Nous avons prévu les **5 et 6 septembre 2009**

une exposition de ces photos au Forum et nous vous invitons à venir nous aider à identifier les personnes et vous remémorer de bons moments des événements du village.





## L'histoire à travers des pierres

par René MINERY

### Un fragment d'une pierre tombale de 1573

Après l'agrandissement de l'église en 1834, la surface du petit cimetière autour de l'église se trouva réduite et vers 1875, il s'avéra trop petit. Ainsi, en 1879, le conseil municipal décida d'aménager le nouveau cimetière à la sortie du village, à droite sur la route vers RIESPACH. Quelques tombes furent transplantées vers le nouveau, mais une quantité de pierres tombales appartenant à des tombes qui n'avaient plus de représentants vivants restèrent sur place, notamment les sépultures des nobles d'EPTINGEN du 16<sup>ème</sup> siècle dont les corps, tout comme ceux de la famille de RAMSTEIN, étaient ensevelis sous le chœur de l'église. Le curé Grégoire DITNER fit placer ces pierres tombales contre le mur de l'église. D'ailleurs, bien avant la construction de la nouvelle église, le curé avait dressé les pierres tombales le long du mur de l'ancienne église, mais dut constater qu'elles disparaissaient l'une après l'autre, victimes des habitants qui les utilisaient pour faire des bornes d'arpentage ou des marches d'escalier.

En 1956, lors de travaux de rénovation de sa maison sise rue de Bâle, Théophile HEMMERLIN mit à jour une pierre qui reposait sous l'escalier de sa cave et la plaça derrière son hangar dans le verger. Isidore HEINIS, de WILLER, membre très actif de la Société d'Histoire du Sundgau, s'y intéressa et découvrit que c'était un fragment d'une pierre tombale en grès rose du 16<sup>ème</sup> siècle avec l'épithaphe suivante :

« ALS MA ZALT 1573 UFF DE 18 TAG JULII ERTRANK ZU BASEL DER EDEL UNT VEST JACOB CHRISTOF VO EPTINGEN SO HIE BEGRABE SINES ALTERS 26 DE GOT GNAD » soit: "Le 18 juillet 1573 s'est noyé à Bâle, à l'âge de 26 ans, le noble et courageux Jacques Christophe d'Eptingen. Enterré ici avec la grâce de Dieu ». Ce fragment est conservé dans l'église depuis sa découverte.



1956. Théophile HEMMERLIN avec sa trouvaille. Photo : Alex SCHWOBTHALER

#### Pierre tombale pour marchepied

Durant plus de huit décennies, les paroissiens de WALDIGHOFFEN ont marché sur la pierre tombale de leur ancien maire.

En janvier 1989, la municipalité a réalisé des travaux d'aménagement d'une rampe d'accès pour handicapés devant l'entrée latérale droite de « l'ancienne » église. En enlevant les marches, celle du dessus se

dévoila comme étant la pierre tombale de Jacques BRUN.

Elle porte l'inscription suivante : « HIER LIGT BEGRABEN JACOB BRUN IM LEBEN GEWESTER MAIER IN WALTIGHOFEN IST GESTORBEN DEN 13 HORNUNG 1814 SEINES ALTER 58 JAHR R.C.I.P. » (Requiescat in pace)

(Ici est enterré Jacques Brun, maire de son vivant à WALTIGHOFEN, décédé le 13 février 1814 à l'âge de 58 ans. Repose en paix.) Sous l'inscription, un crâne coiffe deux os sculptés en relief.

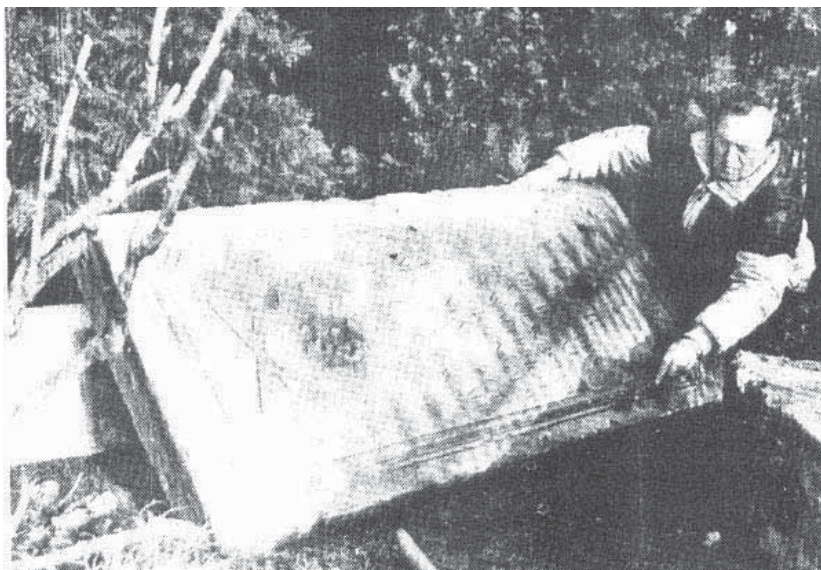
Cette plaque est scellée contre le mur de l'ancienne église.

## Victime de la peste

Après qu'on l'eût nettoyée, elle fut vite identifiée.

Jacques BRUN, né en 1756, fils de Jacques et de Catherine BRAND, se maria en 1796 avec Françoise ZELLER, née en 1763, fille du chirurgien diplômé ZELLER Antoine. Depuis 1801, il assumait la fonction de maire et lors de l'invasion des troupes ennemies début 1814, un genre de peste sévit à WALDIGHOFFEN et dans la région. En l'espace de deux mois, surtout février et mars, ce fléau décima sérieusement la population. Sur le registre d'Etat Civil, le maire Jacques BRUN signa encore le 12 février 1814, le décès de Anne Marie WERMUTH, 19 ans et Benoît EGGENSCHWILLER, 52 ans, qui a rejoint deux jours plus tard son épouse. Le 14 février, c'est son adjoint Paul GISSINGER qui signa l'acte de décès du premier magistrat. 46 décès figurent sur ce registre, mais le curé Alexis GUTZWILLER mentionne 60, ce qui laisse supposer qu'il y avait également parmi les victimes des soldats d'occupation. Les habitants devaient loger 300 à 400 soldats autrichiens. Durant la même période, on

note 46 décès à OBERDORF et 101 à GRENTZINGEN. Après cette affliction, la population organisa durant neuf années un pèlerinage à St Morand.



Le mandat du maire BRUN n'était pas facile, la population était contrainte de fournir nourriture et fourrage à la grande armée de Napoléon et ensuite elle fut frappée par de lourdes réquisitions du Baron de ZOLLER, général de division des Armées bavaroises qui commandait en 1813 le blocus de la place de HUNINGUE.

**1989. La pierre tombale qui servait comme seuil à l'entrée de la porte latérale.**  
Photo : André THEVENOT.



## Une croix de chemin rénovée

Au bord de la route départementale 463 en venant de RIESPACH, se trouvait à droite un calvaire datant de 1862. A ce moment là, la croix se situait à deux cent mètres des premières maisons, sur un pré affleurant la route. Entre temps, c'est-à-dire un siècle et demi après, cette route actuellement en agglomération et appelée depuis 1945 : rue du 19 Novembre, fut par deux fois rehaussée. Cette croix, désormais entourée de nouvelles constructions et se retrouvant en contrebas de la route, avait perdu toute sa valeur.

Comme elle souffrait également de l'érosion du temps, l'actuel propriétaire Joseph EGGENSPIELER donna son accord pour la rénover et la déplacer. La Commune confia sa restauration au tailleur de pierres Hubert GARDERE et sa bénédiction a eu lieu le 8 mai 2009, en même temps que le baptême du pont Jean de Loisy et l'inauguration de la rue du 19 Novembre.

**Le sculpteur et tailleur de pierre, Hubert GARDERE, lors de la remise en place de la croix rénovée.**





**Bénédiction de la Croix par le Curé François LICHTLE.**  
Photo Valérie DESJARDIN

### Son histoire

Elle a été érigée en 1862 par le sculpteur JACOBER d'ALKIRCH. Sur le socle carré qui supporte la croix, une plaque en pierre porte l'inscription suivante :  
« ERRICHT DURCH MATAY BUNN - MATALEHNA BRUN 1862 ».

Sur la croix en forme de tronc d'arbre, se trouve une plaque ovale avec le texte

suivant : « WER HIER 5 VATER UNSER, 5 AVE MARIA UND DEN GLAUBEN BETET, GEWINNT EINEN ABLASS VON 40 TAGE »

( Celui qui prie 5 Notre Père, 5 Ave Maria et Je crois en Dieu, gagne 40 jours d'indulgence)

A noter que le sculpteur JACOBER avait fait une faute d'orthographe, en burinant BUNN au lieu de BRUN, mais dans la pierre, tout gommage est inutile.

Une sculpture représentant la Vierge des douleurs tenant son fils mort entre ses bras repose sur le socle.

Cette croix fut commandée par Madeleine BRUN, fille de Joachim et Anne Marie MEYER. Elle a perdu ses parents durant l'hiver 1813-14 où régnait la peste. En 1827, elle mit au monde des jumeaux, Matthieu et Antoine. Ce dernier n'a vécu que deux heures. Un autre enfant, Salomé, est décédé à l'âge de deux ans. Son unique fils Matthieu est décédé à l'âge de 28 ans à Hirsingue dans la maison d'Alexandre JELSCH en 1855. C'est en son souvenir que sa mère a fait ériger la croix.



Photo Valérie DESJARDIN (Sundgau Sans Frontières)



# >>> Comment affronter la canicule ?

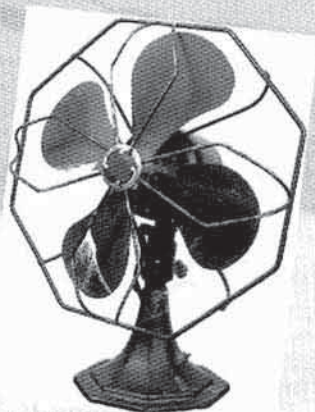
## Protégez-vous de la chaleur.

- Evitez les sorties et plus encore les activités physiques (sports jardinage, bricolage...) aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.
- Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de météo France



## Rafrâchissez-vous.

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou à défaut, dans des lieux ombragés ou frais (supermarchés, cinémas, musées...) à proximité de votre domicile.
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette. Vous pouvez également humidifier vos vêtements.



## Buvez et continuez à manger.

- Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit.....
- Mangez comme d'habitude en fractionnant les repas (des fruits, des légumes, de la soupe.....)
- Ne consommez pas d'alcool.



## Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien.

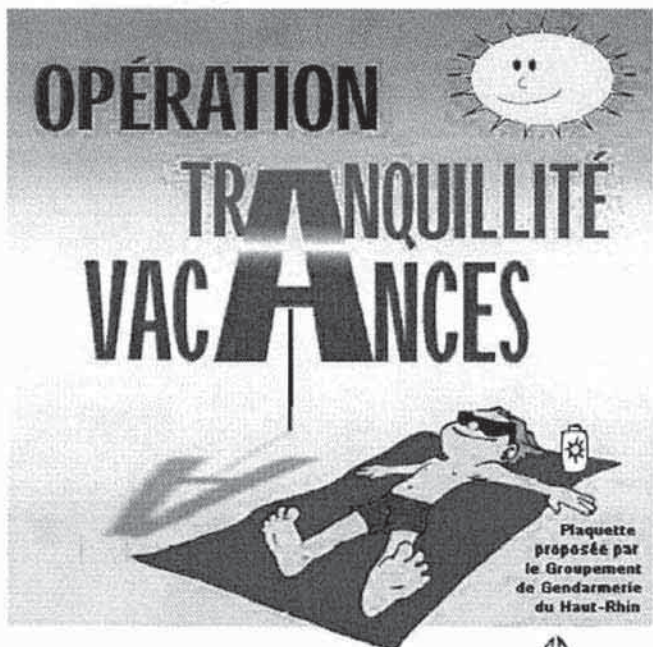
- Si vous prenez ou si vous voulez prendre des médicaments, même s'ils sont en vente sans ordonnance.
- Si vous ressentez des symptômes inhabituels.



## N'hésitez pas à aider et à vous faire aider.

- Demandez de l'aide à un parent ou à un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.





*Les vacances d'été restent une période sensible aux vols, qu'ils soient commis dans les résidences principales ou sur les lieux de villégiature. L'application de principes élémentaires permettrait certainement la diminution de ces méfaits et l'interpellation de leurs auteurs.*



## LA SÉCURITÉ DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

UN cambriolage sur CINQ est toujours commis sans effraction, les auteurs pénètrent par la porte, la fenêtre ou le vasistas ouvert.

### 1 - CONSEILS DE PRÉVENTION

- Informez vos voisins de votre absence. Donnez leur éventuellement une clé.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur précisant la date et la durée de votre absence.
- Installez sur votre portail un autocollant "cette maison est équipée d'une alarme".
- Ne cachez pas vos clés sous le paillason, ni dans ou sous un pot de fleur.

- Faites allumer une lampe la nuit pour faire croire à une présence (minuterie).
- Ne laissez pas de signes éventuels de votre absence. Faites relever le courrier par un voisin.
- Assurez vous que vos serrures ne soient pas devenues obsolètes. Si vous devez les changer, installez de bons verrous.
- Trop souvent, le portail ou le garage des maisons individuelles n'est pas verrouillé ce qui facilite le travail des cambrioleurs. Prendre l'habitude de toujours fermer le portail et le garage à clé.
- Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux. Un système d'alarme peut toujours être utile.
- Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous.
- Faites identifier vos objets de valeur par votre assureur et conservez certains de ces objets à la banque dans un coffre. Si cette solution n'est pas pratique, gardez les sous clé dans un endroit sûr de la maison.

**Remarque :**

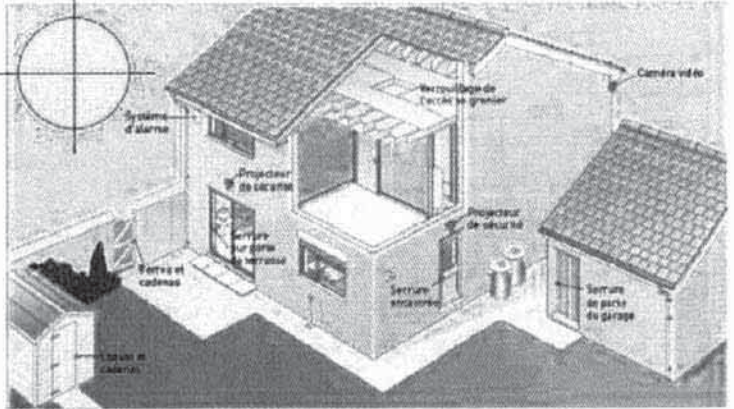
**Quelques objets sans grande valeur marchande mais d'apparence coûteuse rangés dans le coffret à bijoux pourraient éviter qu'un cambrioleur mette la maison sans dessus dessous pour trouver des objets de valeur.**

### 2 - LES RÉFLEXES

- Si malheureusement, malgré les mesures préventives mentionnées dans ce dépliant, vous êtes victime d'un cambriolage : Ne touchez à rien, ne modifiez pas l'état des lieux et informez immédiatement la brigade de gendarmerie locale.
- La connaissance des riverains vous permet d'identifier rapidement les individus étrangers au quartier.
- Notez les renseignements que vous ne manquerez pas de communiquer aux gendarmes.
- Nombre et signalement des auteurs  
(taille, vêtements, signes particuliers : lunettes, tatouages, accent ...).
- Type de véhicule (marque, type, couleur, immatriculation, points particuliers : antenne, autocollant ...)
- Propos tenus
- Direction de fuite



## SÉCURITÉ - PROTECTION DE LA MAISON



### LA SÉCURITÉ SUR LES LIEUX DE VILLÉGIATURE

#### 1 - LA SÉCURITÉ DANS VOTRE VÉHICULE

##### **Quand vous circulez :**

- Verrouillez toujours les portières de votre véhicule.
- Ne prenez pas d'auto-stoppeurs.
- Si vous êtes arrêtés à un feu rouge, ne mettez pas votre bras à l'extérieur du véhicule et ne laissez pas de sacs en vue sur le siège passager.

##### **Quand vous stationnez :**

- Utilisez des stationnements à la vue de tous.
- Assurez vous à plusieurs reprises que votre véhicule est bien verrouillé.
- Prenez les clés du véhicule avec vous. N'essayez pas de les dissimuler à quelque endroit que ce soit (sur l'une des roues du véhicule par exemple).

##### **Quand vous tombez en panne :**

- Allumez vos feux de détresse.
- Rangez vous sur l'accotement afin de ne pas gêner la circulation.
- Prévenez quelqu'un et restez dans votre véhicule en prenant soin de verrouiller les portières et fermer les vitres.
- Si votre véhicule est légèrement percuté par l'arrière, gardez présent à l'esprit qu'il peut s'agir d'une manœuvre de diversion destinée à vous faire abandonner toute vigilance envers vos biens ou votre véhicule. Verrouillez votre voiture si vous en descendez.

#### 2 - LA SÉCURITÉ DANS LA RUE

- Évitez de marcher dans des endroits peu éclairés
- Tenez votre sac à main proche de votre corps et soyez attentifs si vous avez des sacs à dos.
- Répartissez vos papiers, valeurs et trousseaux de clés dans différentes poches, de préférence intérieures.
- N'étalez jamais d'importantes sommes d'argent à la vue de tous.
- En cas de retrait d'argent à la banque ou auprès d'un distributeur, dissimulez aussitôt vos espèces.
- Sur le trottoir, marchez de préférence face aux voitures, hors des zones d'ombre, en tenant votre sac du côté opposé à la chaussée.
- Redoublez de prudence en cas d'affluence.

**En cas d'agression, n'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos valeurs. Appelez au secours en criant aussi fort que vous pouvez.**

**Notez le signalement de vos agresseurs et les caractéristiques des véhicules utilisés.**



## Prochaines manifestations



Le vendredi 24 juillet 2009,  
la Médiathèque de WALDIGHOFFEN organise  
une Ballade Contée avec Anne HENGY, conteuse en Ardèche

**Contes pour rire, frémir et grandir...**  
Promenade familiale, de 7 à 77 ans !!!  
Durée environ 2h25  
Départ Médiathèque, 1er conte ... Les suivants dans la nature  
Emmenez votre lampe de poche !  
RDV à 20H à la Médiathèque  
Gratuit

En cas de pluie, soirée maintenue, à l'abri !

*Histoires soyeuses !*  
*Quand la lune se pare de son habit d'argent, la soupe au caillou mijote et dans la chaumière on palabre...*  
*Un florilège de contes pour petites et grandes oreilles dans une nature environnante, propice à la rêverie et à l'imaginaire.*

Pour tout renseignement veuillez contacter Christiane VALLIN, au 03 89 68 94 40.



## L'ASSOCIATION «CŒUR DE FAMILLE» vous donne rendez-vous :

L'Association «Cœur de Famille» informe qu'elle donne rendez-vous aux parents des enfants fréquentant l'Ecole Primaire de WALDIGHOFFEN, dès la rentrée scolaire, pour une réunion de concertation et d'information :

**Mardi 8 septembre prochain en soirée**

L'heure et le lieu de réunion seront précisés par une invitation distribuée aux enfants les 2 ou 3 septembre.

«Cœur de Famille» prévoit d'organiser, en particulier, une « Aide aux devoirs » mais souhaite aussi, plus généralement, apporter aux parents des solutions sur le principe du bénévolat et de la réciprocité.







## Activités économiques

### SECRETS DE BEAUTÉ

Le 2 juillet, l'institut  
«Secrets de Beauté»  
a ouvert au  
36 rue du maréchal Joffre  
tél 03 89 89 04 95

dans des locaux lumineux  
et accueillants comprenant :  
**2 cabines pour les soins du visage,  
du corps et les épilations,  
1 cabine de solarium**



L'onglerie et le maquillage sont également proposés, maquillage ART DECO et produits de beauté MARY COHR (aromathérapie) sans OGM ni parabens.

### Ecoute la rivière®

est un lieu, créé par Frédéric HOFF,  
dédié au bien-être, au voyage détente et à la remise en forme.

Il a été inauguré le 21 mars 2009.

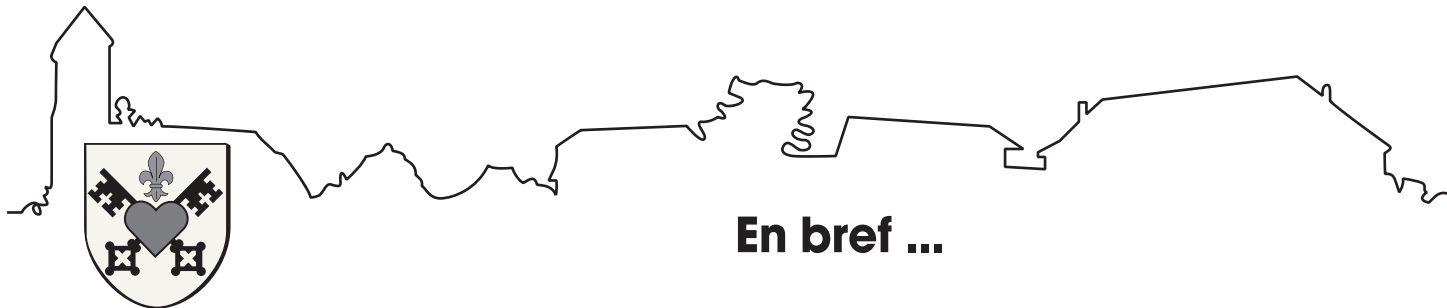
03 69 63 93 62 | [www.ecoutelariviere.com](http://www.ecoutelariviere.com)



Vous êtes accueillis par  
Frédéric ou Laetitia SURGAND,  
professeurs de sport personnel,  
dans une maison  
au **5 rue du Château**,  
aménagée autour d'un concept  
sportif innovant.



Des machines High Tech comme le Power Plate® et le Vénus New Life®  
vous aident à gérer votre stress, perdre du poids ou encore à vous muscler.



En bref ...

## L'ASSOCIATION «LES AMIS DU FORUM» communiqué :

Le 26 avril dernier, l'Association «Les Amis du Forum» organisait un grand repas «Carpes Frites» dont le bénéfice était réservé au grand projet de «Rénovation de l'Eglise» dont les travaux sont prévus pour l'année prochaine.

Le Président, M. Guy EGGENSPIELER et les membres remercient évidemment chaleureusement tous ceux qui ont répondu à leur invitation ainsi que les bénévoles et sont heureux d'annoncer le bilan financier de l'opération.

Toutes charges déduites, le solde positif dégagé s'élève à 2848,66 € qui seront intégralement versés au profit de cette rénovation.

«Les Amis du Forum» ne comptent pas s'arrêter sur la réussite de cette opération et prévoient dès à présent de renouveler une telle manifestation en 2010 sous une forme encore plus attractive.

(les AMIS  
du forum)

## UN TRACTEUR pour le football-club

Jusqu'à présent la tonte du terrain de football était effectuée par une entreprise de services à la charge de la commune.

Une autre solution vient d'être adoptée :  
**l'achat d'un tracteur mulching** mis à la disposition du club pour un montant de 12 797 euros TTC.

## LIGUE CONTRE LE CANCER Quête 2009



*par amour  
de la vie*

RECTIFICATIF : la somme collectée dans notre village en mars 2009 s'élève à :

**6 513,61 euros**

## LES DÉCHETS VERTS

A côté du terrain de tennis, rue de l'III, un nouveau site fonctionnel est à la disposition des habitants depuis **début juin 2009**.





# La vie culturelle à la Médiathèque Nathan KATZ



L'objectif de la Directrice et de son équipe est de promouvoir des animations, des conférences, des soirées débats afin de permettre aux habitants de Waldighoffen et des environs d'enrichir leurs connaissances et de rencontrer des auteurs, des personnalités de notre terroir.

Voici un aperçu des différentes manifestations ayant eu lieu :

Le 17 avril 2009, La Médiathèque Nathan KATZ a accueilli un formidable orateur en la présence de M. Cyrille KASZUCK qui a fasciné environ 250 personnes par le développement d'un thème qui lui est cher : «La sorcellerie, superstition d'hier et science de demain».



Le 8 avril, l'histoire de la Fée de Pâques, suivie d'une chasse aux œufs, a captivé une cinquantaine d'enfants de Waldighoffen et alentours. Merci Lapin de Pâques et à l'année prochaine !!

Le 24 avril, trois auteurs de romans policiers, M. Jean-Marie STOERKEL, M. Bernard FISBACH, M. Grégoire GAUCHET ont fait frissonner l'assistance !

Le Juge Sengel, en retraite, a argumenté leurs récits, puisqu'ils se côtoyaient lors d'enquêtes.



Du 7 mai au 27 mai, une exposition des personnages en pâte à modeler de Kévan, auteur jeunesse des albums de Chloé, la petite girafe, a décoré la Médiathèque.

De nombreux visiteurs ont pu le rencontrer lors de 2 ½ journées de dédicaces et admirer les vitrines reconstituant des grandes scènes des albums, des éléments de décor ayant servi à la réalisation des images ainsi que des planches originales.



Les scolaires de l'école ont également fait la connaissance de Kévan, un film retraçant la création de ses albums leur a été projeté à maintes reprises.

Le mercredi 13 mai, Kévan a permis à 25 enfants de réaliser eux-mêmes Chloé, la petite girafe en pâte à modeler. Cet atelier a séduit l'ensemble du public enfantin qui s'est étonné de sa capacité créatrice. Merci Kévan et à bientôt !

Depuis le 29 mai jusqu'à la fin septembre, la Médiathèque Nathan Katz accueille une magnifique exposition sur les Etats-Unis d'un jeune artiste peintre d'Eteimbe, en la personne de Sébastien MUMBACH.

D'autres expositions s'y tiennent :



Elise BELTZ



Christopher LITZLER



Isabelle SCHILL

Merci à tous ces artistes, qu'ils sachent que leurs réalisations invitent aussi bien les jeunes que les moins jeunes à avoir envie de créer.

Le 22 mai, nous avons accueilli un grand voyageur !

Surnommé le «Yak» Claude Marthaler a passé un tiers de sa vie à pédaler autour du monde.

Une soixantaine d'élèves a été captivée par la projection d'un des voyages autour du monde, suivi d'un échange.

Cet après midi scolaire était différent des autres car les élèves côtoyaient un vrai aventurier, leur racontant ses voyages, ses joies et ses difficultés.

Le soir fut aussi riche pour les adultes qui eux ont voyagé entre l'Afrique et l'Asie par le diaporama et la discussion.

Le 12 Juin, en association avec la Société d'Histoire de Waldighoffen, nous avons accueilli M. Jean HAUBENESTEL, historien et auteur des «Disparus/Vermissts», d'un roman «Active, propre, honnête», d'un essai «L'oncle d'Amérique, sur les traces, émigrés, région de Saverne».

Sa causerie a retracé de longues heures de travail et d'échange avec ces familles qui espèrent toujours retrouver des traces ou des nouvelles des leurs.

M. Jean HAUBENESTEL avait agrémenté sa conférence par une projection de documents d'époque, de photos...

Quelle émouvante soirée !



Le 25 Juin, la Médiathèque a accueilli M. Alain BIBAL, Naturopathe, Nutritionniste, qui apporta bien des informations utiles pour préserver notre capital de santé!

Le 15 et 16 Juillet, les enfants ont eu la joie d'accueillir Kévan et de travailler avec lui.

En effet, un atelier de création infographique «autour du monde des dinosaures» a eu lieu. Durant cet atelier, les enfants ont pu créer en dessinant, en modelant, en photographiant et ont finalisé leur création par un montage infographique avec Kévan. Quel plaisir !







## Évènements au fil des jours ...

**le 1<sup>er</sup> mai 09**

### Grand rassemblement de motards

L'association Rider Cool 68 a organisé une randonnée à travers le Sundgau faisant étape à Waldighoffen. Le père François Lichtlé a béni conducteurs et engins. Ce fut un moment unique pour admirer des bécans hors d'âge, des side-cars, des roasters, des trikes,...



**le 3 mai 09**

### VTT «Les Mordus»

Cette seconde édition de la Jursalce a regroupé 718 vttistes. Le soleil, la bonne humeur, les cinq randonnées proposées allant de 74 kms à 8 kms, les nombreuses animations ont fait de cette journée une réussite. Un chèque d'un montant de 9 160 euros a pu être remis à l'APAEI de Dannemarie.



**le 7 juin 09**

### Marché aux puces du Basket-club et de l'association Temps Libre

Malgré le temps maussade, la foule des chineurs, collectionneurs et autres curieux était au rendez-vous. La salle polyvalente et son auvent ont accueilli moult exposants se protégeant des averses nombreuses. Le stand de pâtisseries et les grillades ont fait le bonheur des gourmands.



**le 20 juin 09**

### Fête de la Musique

Le public était présent malgré la pluie pour apprécier les diverses animations musicales. Réfugiés sous l'auvent de la salle Nathan Katz, la musique Concordia et son orchestre de jeunes, l'ensemble des jeunes de la JAS, l'association Attitude Danse de Riespach, l'école de danse de Steinsoultz ont joué au profit de la rénovation de l'église.



**le 26 juin 09**

### Kermesse de l'école

Pour terminer l'année scolaire, les enseignants et les représentants des parents d'élèves de l'école «les Niveoles» ont organisé pour la joie des enfants, parents, grands parents et amis une sympathique kermesse. Jeux, buvette, pâtisseries et restauration étaient au programme.



**le 28 juin 09**

### Concert pour la rénovation de l'Eglise

Trois jeunes libanais de passage en France se sont produits, pour notre plus grand plaisir, dimanche 28 juin 2009 dans le cadre de la fête patronale Sts Pierre et Paul à la salle polyvalente, mise à disposition par la municipalité. Cette manifestation a été rendue possible grâce au Père François Lichtlé qui est allé chercher nos trois musiciens à Paris. Fati (au piano), Jacques (au violon) et Gilbert (aux percussions) ont animé, pendant plus d'une heure, ce concert avec des airs de différentes origines (Caraïbes, Europe centrale, moyen Orient et classique) en les revisitant à leur manière et en y adjoignant des intonations orientales.

Le concert s'est terminé avec les débuts prometteurs d'un jeune imitateur de talent passant tour à tour de Macias à Fernandel et Dalida. Une assiette froide a été servie aux personnes ayant décidé de prolonger ce moment de convivialité au sein de cette fête paroissiale. Les bénéfices provenant d'un panier de la solidarité ainsi que des repas seront affectés intégralement à la rénovation de l'église de Waldighoffen.

Un grand merci aux bénévoles, au comité de rénovation et au père François pour ce moment intense de fraternité franco-libanaise.



Rédaction - Documentation - Diffusion : Mairie de WALDIGHOFFEN

Responsable de la publication : Jean-Claude SCHIELIN

Conception et impression : Imprimerie Kauffmann - 68 TAGSDORF